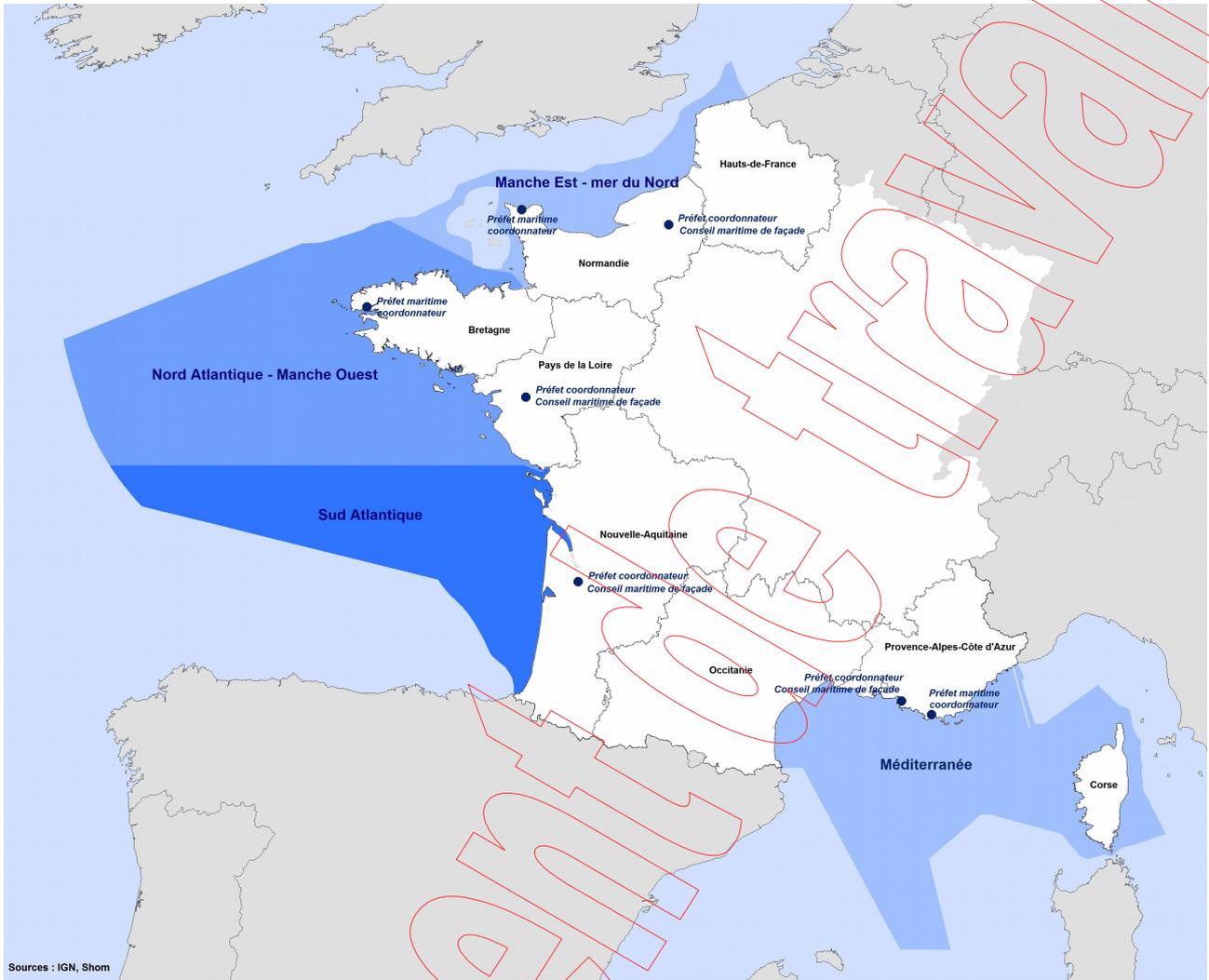


Projet Stratégie maritime de la façade Nord Atlantique Manche Ouest



V 3 du 18 juin 2018

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V1	03/05/2018	Première rédaction proposée pour la partie 1 par la DIRM NAMO
V2	14/05/2018	Relecture en équipe-projet, intégration des remarques formulées par les DDTM 85, 22, 29, 56, les contributions du public, les contributions des acteurs
V3	18/06/2018	Intégration des objectifs environnementaux et socio-économiques

Affaire suivie par

Lucie TRULLA _DIRM NAMO - MCPML
<i>Tél. : 02 90 08 57 47</i>
<i>Courriel : lucie.trulla@developpement-durable.gouv.fr</i>

Rédacteurs

Lucie TRULLA et François VICTOR

Relecteurs

Equipe-projet DSF NAMO

Sommaire

Préambule

Partie 1 : Situation de l'existant

Chapitre 1 : État des lieux

- 1.1. Les activités et les usages de l'espace maritime et littoral
- 1.2. Les écosystèmes marins et littoraux
- 1.3. Les sites, paysages et le patrimoine culturel
- 1.4. Les risques
- 1.5. La connaissance, la recherche, l'innovation et la formation
- 1.6. Les initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral
- 1.7. Les interactions entre activités et entre activités et environnement

Chapitre 2 : Vision pour la façade

- 2.1. Éléments d'analyse transversale
- 2.2. Avenir souhaité pour la façade à l'horizon de 2030

Partie 2 : Objectifs stratégiques et planification des espaces maritimes

Chapitre 1 : Objectifs stratégiques environnementaux et socio-économiques

Chapitre 2 : Carte des vocations

Annexes

- 0° Un atlas de la façade NAMO ;
- 1° Une description détaillée des activités et des usages de l'espace maritime et littoral;
- 2° La synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux (article R. 219-5 du code de l'environnement) ;
- 3° L'arrêté ministériel définissant le bon état écologique (article R. 219-6 du code de l'environnement) ;
- 4° Une carte des enjeux socio-économiques ;
- 5° Une carte des enjeux environnementaux ;
- 6° Le tableau ou les fiches descriptives détaillant les objectifs stratégiques et les indicateurs associés ;
- 7° Le tableau justificatif des dérogations associées à un objectif environnemental ;
- 8° Les fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations ;
- 9° Le glossaire.

PRÉAMBULE

Le cadre juridique et politique du document stratégique de façade

La France est au premier rang des nations pour la richesse de ses écosystèmes marins. L'excellence de sa recherche océanographique est reconnue à travers le monde, certaines filières industrielles comme la construction navale, le transport de marchandises et le nautisme sont en pointe, son pavillon est reconnu pour la qualité, la technicité et le sérieux de ses navires et de ses équipages, sa marine nationale est présente sur toutes les mers, des mutations ou des impulsions sont lancées pour des secteurs historiques ou émergents. Enfin, sa compétence en matière de gestion d'espaces naturels marins protégés est largement reconnue dans le monde.

La France s'est engagée depuis 2007, à la suite du Grenelle de l'environnement puis du Grenelle de la mer, dans une politique maritime visant la gestion intégrée de la mer et du littoral. Elle vise à la fois un développement durable des activités maritimes et littorales et la préservation du milieu marin, ainsi qu'une meilleure articulation entre la terre et la mer. Le code de l'Environnement donne le cadre législatif de la mise en œuvre de cette politique dans ses articles L219-1 à L219-18. Il institue notamment une stratégie nationale pour la mer et le littoral et sa déclinaison en documents stratégiques de façade et de bassin maritime.

La **stratégie nationale pour la mer et le littoral** a la responsabilité de donner un cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral. Elle s'articule notamment avec la Stratégie nationale pour la transition écologique vers le développement durable, la stratégie nationale de recherche et la stratégie nationale pour la biodiversité, auxquelles elle contribue et dont elle est la référence pour ce qui concerne la mer et le littoral.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral (adoptée par le décret n°2017-22 du 23 février 2017) fixe quatre objectifs de long terme, complémentaires et indissociables :

- la transition écologique pour la mer et le littoral ;
- le développement de l'économie bleue durable ;
- le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif ;
- le rayonnement de la France comme nation maritime.

Au niveau européen, considérant que les mers et les océans sont des moteurs de l'économie européenne à travers un fort potentiel en matière d'innovation et de croissance, les pays membres de l'Union européenne ont convenu de promouvoir une politique maritime intégrée. Elle vise à aborder les questions maritimes de manière plus cohérente et à renforcer la coordination entre les différents domaines d'activité. L'objectif est de favoriser la « croissance bleue », c'est-à-dire une croissance durable, dans les secteurs marin et maritime dans leur ensemble. Elle s'inscrit dans la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente (fondée sur la connaissance et l'innovation), durable (plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive) et inclusive (à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale).

La politique maritime intégrée européenne incite les autorités à tous niveaux (international, national, régional et local) à échanger des données et à coopérer plutôt que de travailler isolément sur les différents aspects du même problème et instaure une coopération étroite entre les décideurs politiques dans les différents secteurs et à tous les niveaux de décision. Elle repose notamment sur deux directives-cadre :

- **La directive cadre « stratégie pour le milieu marin »** (directive 2008/56 du 17 juin 2008) qui vise d'ici à 2020, une restauration du bon état écologique des milieux marins. Ainsi, les États membres doivent élaborer des plans d'action pour le milieu marin devant être révisés tous les six ans.
- **La directive cadre « planification des espaces maritimes »** (directive 2014/89 du 23 juillet 2014) qui établit un cadre pour la planification maritime et demande aux États membres d'assurer une coordination des différentes activités en mer. Ainsi, doivent-ils élaborer d'ici à 2021, des plans qui

identifient la répartition spatiale et temporelle des activités et usages pertinents, existants et futurs dans leurs eaux marines.

Les documents stratégiques de façade sont le cadre d'application de ces deux directives. Ils comprennent, à ce titre, les éléments de planification des espaces maritimes et le plan d'action pour le milieu marin.

L'échelle de la façade

Le **document stratégique de façade** précise et complète les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à la façade. Il comprend des propositions de développement d'activités et de régulation voire de réduction des pressions exercées par l'homme sur les milieux marins et littoraux. Pour la première fois, un ensemble de cartes synthétise pour le grand public, les enjeux et précise notamment les secteurs à privilégier pour l'implantation des activités et pour la préservation de l'environnement marin et littoral. L'ensemble vise à coordonner les activités et à prévenir les conflits liés à la diversification et à la densification des usages de la mer et du littoral.

Compte tenu des interactions entre la terre et la mer, tout ne se règle pas en mer. Bassins versants et espaces terrestres ont une influence sur les espaces maritimes et littoraux au travers des questions de la qualité des eaux, de l'occupation des sols, des grands aménagements urbains, touristiques et agricoles, des projets d'activités en mer, etc. Les documents stratégiques de façade ont vocation à donner des orientations pour tout ce qui a une incidence sur la mer et le littoral dans les régions côtières. Un des enjeux est leur articulation avec des planifications terrestres, les plus importantes étant les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), les schémas régionaux de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux le cas échéant (PLUi).

En façade Nord Atlantique – Manche Ouest, le document stratégique de façade s'articule avec les stratégies régionales et départementales de la mer et du littoral. Avec l'appui d'instances de gouvernance dédiées à la mer et au littoral (la conférence régionale pour la mer et le littoral de Bretagne et l'assemblée régionale pour la mer et le littoral des Pays de la Loire), les deux régions Bretagne et Pays de la Loire construisent des stratégies maritimes et littorales au plus près des territoires et des populations concernées. Les départements (le Finistère, la Loire Atlantique, la Vendée...) se dotent également d'un cap et d'actions pour les décennies à venir dans le domaine maritime et littoral.

Le document stratégique de façade fait l'objet d'une obligation de prise en compte pour tout projet, plan ou programme qui a une influence sur la mer. Pour ceux qui seraient situés en mer, cette obligation devient une exigence de compatibilité¹.

D'un point de vue formel, le code de l'environnement prévoit (articles R219-1-7 à R219-1-14) que le document stratégique de façade comporte quatre parties :

- la situation de l'existant, les enjeux et un projet de vision pour l'avenir de la façade souhaité en 2030 ; (partie 1)
- la définition des objectifs stratégiques du point de vue économique, social et environnemental et des indicateurs associés ; ils sont accompagnés d'une carte des vocations qui définit, dans les

¹ Les objectifs et les dispositions d'un certain nombre de documents doivent être compatibles, ou rendus compatibles, avec les objectifs et dispositions du document stratégique de façade. Il s'agit :

- des plans, des programmes et des schémas relatifs aux activités exclusivement localisées en mer ;
- des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements, publics et privés, soumis à étude d'impact et les permis exclusifs de recherche ou concessions concernant des substances minérales situés en mer ;
- des schémas de mise en valeur de la mer ;
- des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine. Par exemple, les SCOT ayant un volet mer valant schéma de mise en valeur de la mer, doivent être rendus compatibles avec les objectifs et dispositions du DSF. En dehors des plans, des projets des schémas mentionnés ci-dessus, les plans, les programmes et les schémas applicables en mer ou dans les régions administratives côtières doivent prendre en compte le document stratégique de façade lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la mer (par exemple le SRADDET doit prendre en compte le DSF).

espaces maritimes, des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés ; (partie 2)

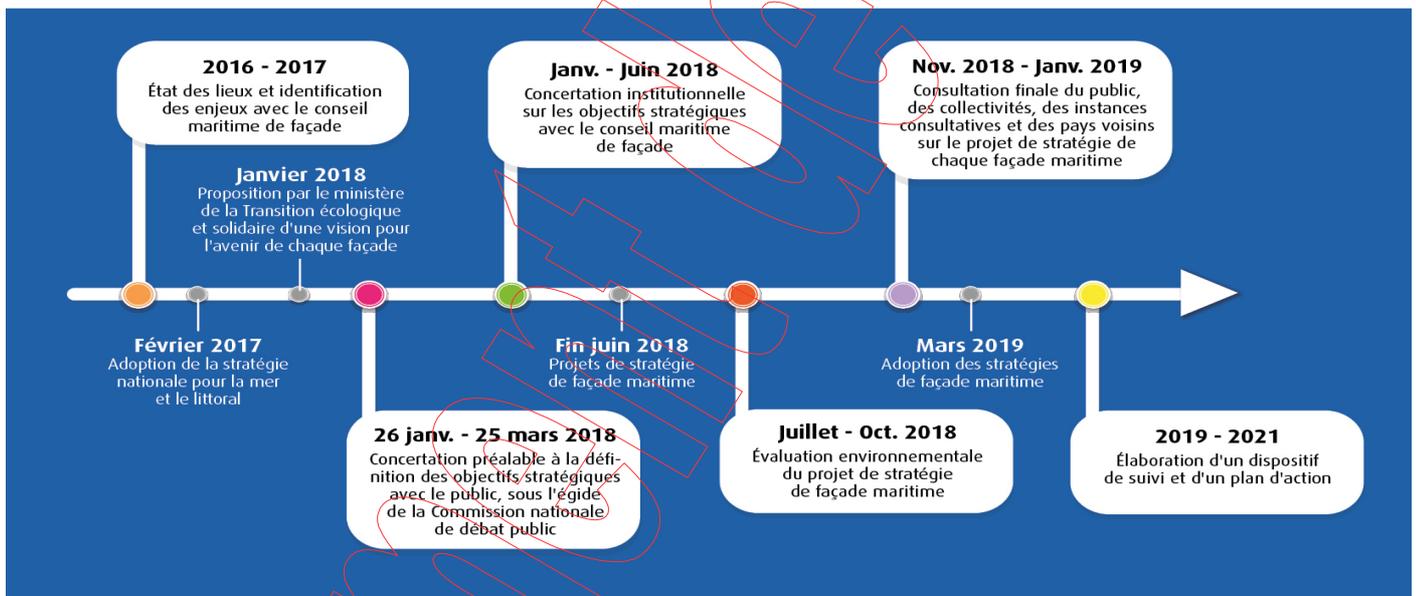
- les modalités d'évaluation de la mise en œuvre du document stratégique ; (partie 3)
- le plan d'action. (partie 4)

Les parties 1 et 2 du présent document stratégique de façade constituent la « stratégie de façade maritime » et seront adoptées en avril 2019. Les parties 3 et 4 seront élaborées dans un deuxième temps, en 2020 et 2021.

Les objectifs stratégiques doivent permettre de progresser vers la vision partagée à horizon 2030 et être fixés prioritairement pour les thèmes et enjeux considérés comme les plus importants pour la façade maritime. Ils peuvent être environnementaux, sociaux et économiques, leur formulation doit intégrer la nécessaire association d'indicateurs de suivi : les objectifs stratégiques doivent être qualifiables, quantifiables et réalisables.

À partir d'une vision partagée à l'horizon 2030, la dynamique impulsée par présent le document stratégique de façade doit permettre à chacun de jouir aujourd'hui des bienfaits de la mer et aux générations futures d'en tirer un égal avantage.

Le calendrier général



3-4 lignes sur la méthodologie d'élaboration (voire une annexe).

PARTIE 1 : SITUATION DE L'EXISTANT

Chapitre 1 État des lieux

Présentation introductive de la façade (cf. annexes 0° et 1°)

Caractéristiques physiques

La façade Nord Atlantique – Manche Ouest s'étend entre la Manche, la mer d'Iroise et l'Atlantique, au droit des régions Bretagne et Pays de la Loire et du bassin-versant de la Loire. Le caractère maritime structure fortement l'identité des six départements littoraux dotés d'un vaste domaine public maritime naturel lié au fort marnage (différence de hauteur d'eau entre une pleine mer et une basse mer successive) et de côtes très découpées.

Se distinguent :

- un plateau continental de faible profondeur (0 à – 200 m) se prolongeant loin au large, limité par un talus continental entaillé de nombreux canyons, qui rejoignent la plaine abyssale (- 5000 m) ;
- de nombreuses rades, baies, abers et rias, le golfe du Morbihan et d'importantes zones humides au sud avec l'estuaire de la Loire, les marais salants de Guérande, la Brière, le marais breton vendéen ;
- plus d'une dizaine d'îles situées parfois à distance de la côte (l'île d'Yeu à plus de 20 km du continent, Belle-île à 14 km de Quiberon).

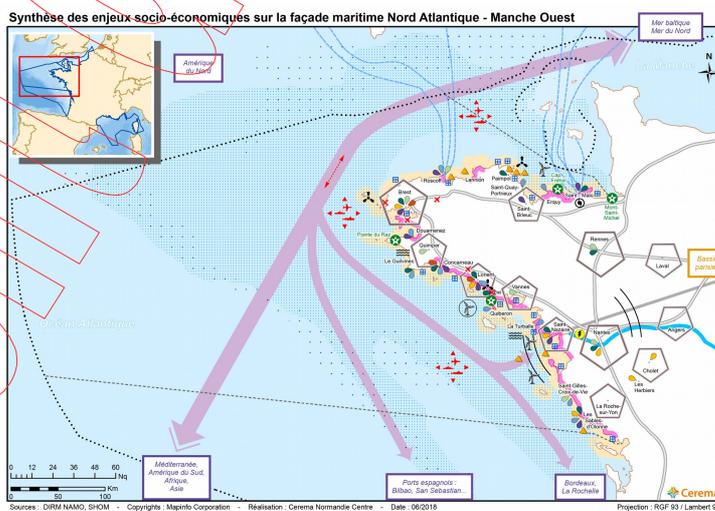
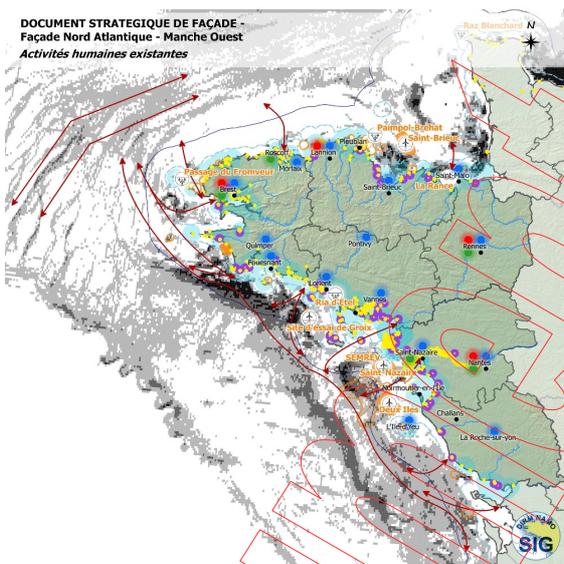
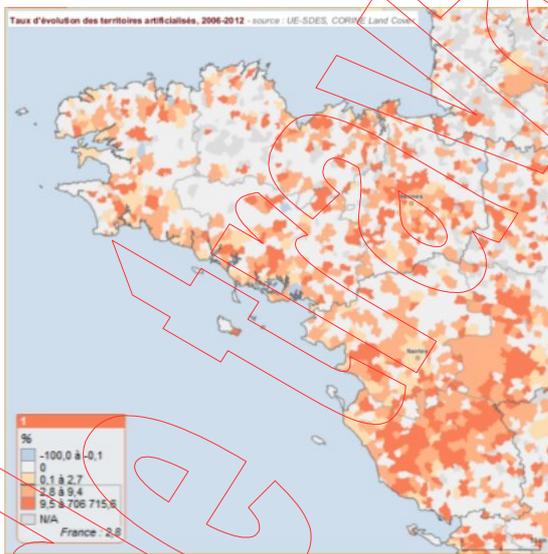
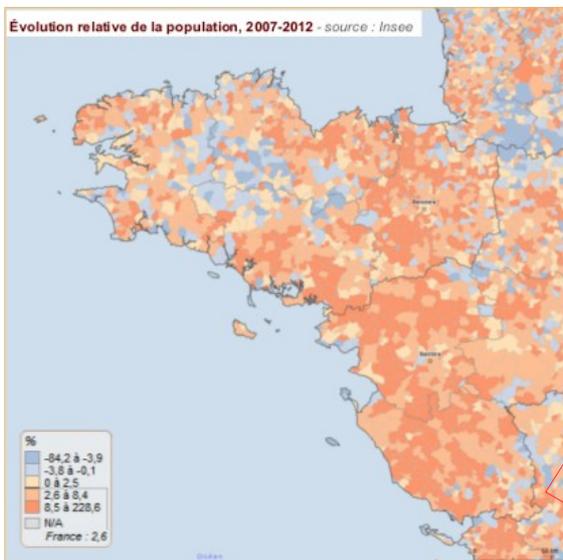


Caractéristiques démographiques et activités humaines

- un ensemble inter-régional, Bretagne et Pays de la Loire, de près de 7 millions d'habitants répartis sur environ 300 communes littorales maritimes ;
- une forte attractivité démographique (touristes et retraités) des territoires littoraux qui génère de la croissance économique ainsi que de nombreuses pressions (artificialisation des sols², consommation d'eau) sur les équilibres naturels, terrestres et maritimes ;
- des activités maritimes en évolution (pêche et aquaculture professionnelles) et en compétition avec de nouvelles filières (énergies marines renouvelables et biotechnologies) pour l'accès à l'espace et aux ressources maritimes et littorales ;
- de nombreux ports : militaires, de commerce, de pêche et de plaisance au sein duquel le grand port maritime de Nantes – Saint-Nazaire occupe la première place en termes de trafic pour l'Atlantique ;
- la présence d'une voie maritime majeure à la pointe de la Bretagne sur la route des grands ports maritimes de l'Europe du Nord qui concentre une densité du trafic avec des hydrocarbures ou divers produits chimiques dans des conditions météorologiques souvent difficiles en saison hivernale ;
- des activités militaires en mer, des bases navales et aéronavales ainsi que plusieurs sites industriels de défense. Une connaissance partielle du milieu marin et des interactions exercées par les activités humaines s'y déployant mais une recherche, une innovation et un réseau de formation structurés et actifs (présence de pôles de recherche et de compétitivité à caractère mondial) ;

2 Le Commissariat général au développement durable identifie des pressions plus fortes en bord de mer, surtout dans les territoires ruraux et périurbains et définit les "espaces artificialisés" (publication Dtalab_juin 2017) ainsi : les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau.

- des risques industriels concentrés dans les zones portuaires ;
- des interactions entre activités et le milieu marin particulièrement concentrées sur la bande littorale et en mer territoriale (jusqu'au 12 milles nautiques) ;
- une forte implication des acteurs de la mer et du littoral pour une planification et une gestion intégrée, portée par différentes instances dont la conférence et l'assemblée régionales pour la mer et le littoral de Bretagne et des Pays de la Loire.

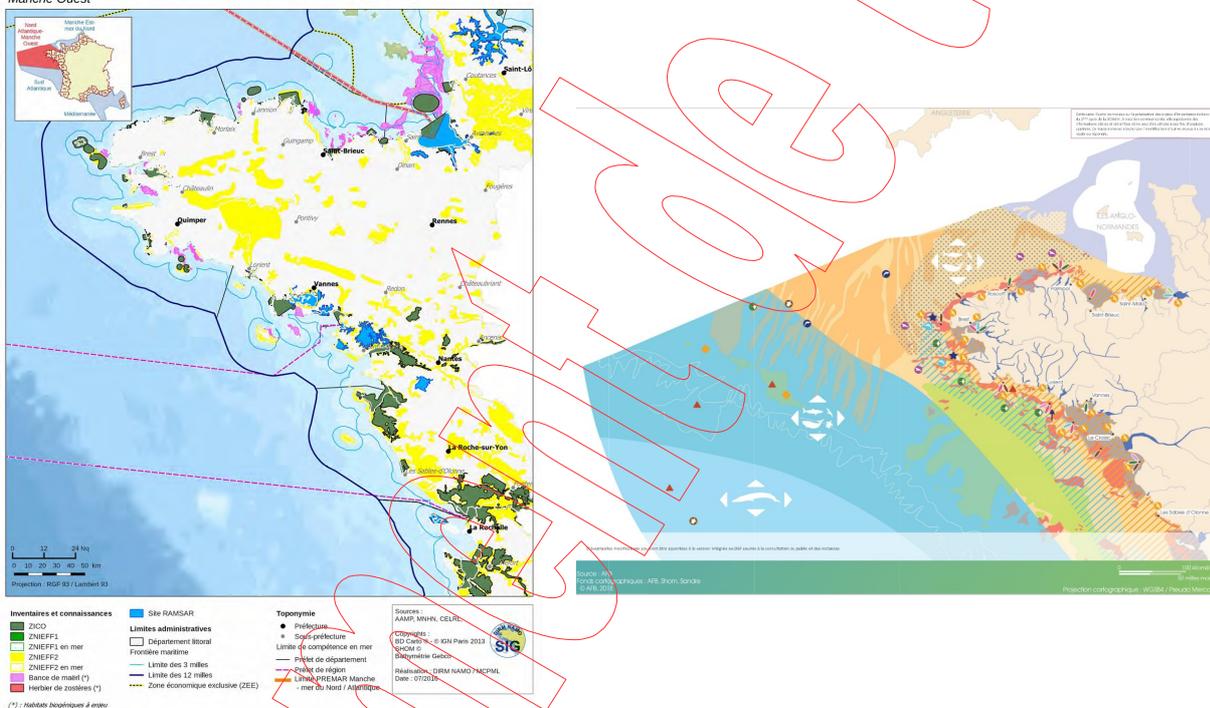


Caractéristiques environnementales

- des écosystèmes et des paysages marins et littoraux, riches, variés mais fragilisés. Les multiples pressions (abrasion, étouffement, contamination...) exercées par les activités humaines³ expliquent le mauvais état de conservation des écosystèmes côtiers. On observe également une tendance à la dégradation de la qualité des eaux de baignade et de production aquacole (eutrophisation et développement excessif d'algues vertes, qualité sanitaire), liée aux pressions exercées par l'agriculture et l'urbanisation littorales. Cette fragilité est aggravée par les effets du changement climatique notamment sur les côtes basses et sédimentaires., les écosystèmes et les paysages sont attractifs et marqueurs d'identités régionales et locales affirmées .
- des risques naturels prégnants mais inégalement répartis sur le littoral.

Document Stratégique de Façade

Inventaires et connaissances "environnement" sur la façade Nord Atlantique - Manche Ouest



3 telles que le dragage des ports et de leur accès associé au clapage, l'agriculture littorale, l'urbanisation, la pêche, l'aquaculture, les extractions de granulats, l'aménagement du trait de côte, les transports maritimes et la plaisance...

1-1 Les activités maritimes et littorales

Synthèse de la description des activités et des enjeux associés

A État des lieux

Les activités et les usages de l'espace maritime et littoral sont présentés en annexe 1° (23 fiches).

B Enjeux socio-économiques

Des enjeux communs et transversaux et des enjeux propres à chaque activité se distinguent. Ils sont détaillés ci-après sans ordre d'importance pour la façade.

14 enjeux communs et transversaux

- **la qualité des eaux** continentales, de transition, côtières et territoriales, ainsi que la disponibilité de l'eau douce comme conditions nécessaires pour certaines activités (pêches professionnelles et de loisir, aquaculture, bio-ressources, tourisme, plaisance, agriculture littorale) ;
- **le bon état du milieu marin et de ses ressources vivantes** comme condition nécessaire pour le développement de certaines activités (pêches professionnelle et de loisir, aquaculture, saliculture, bio-ressources, tourisme, plaisance,...) ;
- **la durabilité des ressources exploitées**, vivantes ou non (pêches professionnelles et de loisir, aquaculture, extraction, industrie agro-alimentaire, récolte des algues, thalassothérapie, ...) ;
- **la performance économique** de toutes les filières, capacité d'investissements et d'innovation et de recherche ;
- **la durabilité et la qualité des emplois** (attractivité, création, nouvelles filières, formation,...) ;
- la transformation numérique de l'économie et la mise en place de l'industrie du futur, en lien avec l'innovation ;
- **l'attractivité des paysages**, fondateurs de l'identité et de la façade et supports d'usages et/ou d'activités (tourisme, plaisance, pêche de loisir, urbanisation, biens culturels maritimes) ;
- **les capacités d'accueil et d'accès aux espaces maritimes** (ZEE nationale et frontalière) et littoraux (foncier littoral notamment portuaire, domaine public naturel, artificialisation des espaces rétro-littoraux) ;
- **l'acceptabilité sociale des activités, des projets et des acteurs**, en particulier sur les activités impliquant l'attribution d'un espace dédié et la recherche de synergie (EMR, aquaculture, extraction de granulats marins, création/extension de ports, manifestations terrestres et nautiques) ;
- **la responsabilisation des usagers de la mer** face aux risques (sécurité maritime, risques naturels et technologiques), aux enjeux de préservation du milieu marin et des ressources marines et de cohabitation entre les différents usages (récréatifs, productifs, ...) ;
- **la sécurisation juridique** des projets et/ou expérimentations en mer et sur le littoral (EMR, aquaculture, biotechnologies, ...) ;
- **la connaissance du milieu marin et des impacts** des activités sur le milieu marin ;
- **la sécurité et la sûreté maritimes, les activités de défense et de sécurité nationale** ;
- **la prise en compte de Brexit et de ses conséquences dans les politiques.**

Les enjeux propres aux activités et aux usages maritimes

Énergies marines renouvelables (EMR)

- l'inscription des zones favorables ⁴ **pour les EMR** (toute technologie, du site d'essai, aux fermes pilotes puis commerciales) issues de la programmation pluriannuelle de l'énergie comme un objectif affirmé de la démarche de planification globale portée par le document stratégique de façade (carte des vocations) ;
- la **visibilité pour la filière industrielle et pour les acteurs de la mer** afin de faciliter les investissements (évolution de la réglementation) ;
- les conditions de **cohabitation** avec les activités pré-existantes et en particulier avec celles de la pêche maritime professionnelle ;
- **l'adhésion/l'acceptation de tous les acteurs de la mer** et notamment de la pêche maritime professionnelle ;
- **l'acquisition et la diffusion des connaissances scientifiques** sur les technologies (y compris le stockage de l'énergie produite et des effets sur le milieu marin) et des retours d'expériences (y compris de l'étranger).

Ports

- l'évolution du **modèle économique de tous les ports de la façade (pêche, plaisance, commerce)** ;
- **la transition écologique et énergétique de tous les ports de la façade** (pêche, plaisance, commerce) et en particulier celle du grand port maritime Nantes-St-Nazaire, (qualité eaux portuaires, gestion des espaces naturels, navire du futur, filière émergente énergies, innovation, intermodalité/hinterland) ;
- **la coopération inter-portuaire** entre, les grands ports maritimes du golfe de Gascogne (Nantes-Saint-Nazaire, Bordeaux et la Rochelle), l'ensemble des ports de commerce décentralisés et des places portuaires de la façade (Brest, St-Malo, Lorient).

Industrie navale

- **la compétitivité d'une filière innovante** pour des navires et les infrastructures associées à forte valeur ajoutée et très technologiques (pêche, passagers, défense et plaisance) ;
- **un réseau des compétences locales** adapté à la conception, à la construction et à la réparation des navires du futur ;
- **la formation professionnelle** dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle du bassin d'emploi pertinent ;
- **l'approche coordonnée des investissements** pour la réparation navale à l'échelle de la façade (nature des équipements et des infrastructures, coûts, ...) ;
- **la transition numérique** à tous les niveaux de la filière (recherche et développement, conception, construction et déconstruction).

Nautisme, loisirs, sports nautiques et tourisme

- **le renouvellement du capital humain** et la consolidation des compétences professionnelles en valorisant les dispositifs de formation existants sur le territoire ;
- **l'éco-conception, l'éco-construction), l'éco-entretien et l'éco-déconstruction** des navires ;
- la **valorisation de cette composante** essentielle de l'attractivité touristique de la façade ;
- **le devenir des aménagements portuaires** et des mouillages existants (y compris hors port) en fonction des besoins et des nouvelles pratiques identifiés par bassin de navigation (économie collaborative) ;

4 Le terme recouvre l'ensemble des vocables utilisés, zones propices, zones potentielles, macro-zones, ...

- **l'accessibilité aux pratiques du nautisme** pour le grand public et les nouveaux usagers, facteur de sensibilisation à la mer et à ses enjeux (environnement, cohabitation des usages, sécurité en mer, ...).

Pêches maritimes professionnelles (embarquée et à pied)

- le **renouvellement de la flotte** de pêche aujourd'hui âgée de plus de 25 ans⁵ (navires plus économes en énergie plus sûrs et plus confortables et navires du futur) ;
- le **renouvellement des hommes** (équipages et patrons), **l'attractivité des métiers (en réponse aux difficultés de recrutement)**, la **gestion prévisionnelle** des emplois et des compétences en confortant le dispositif de formation professionnelle maritime dont dispose la façade, la **formation professionnelle** (sécurité, conduite d'entreprise, ...);
- la **modernisation de la filière aval**, et particulièrement du réseau de halles à marée, pour conforter la compétitivité de la filière des produits de la mer de la façade ;
- la **performance économique** d'une filière pêche en mutation (du poisson au consommateur, avec valorisation complète (co-produits), accès aux financements, transmission des entreprises) ;
- l'adaptation des pêcheries aux évolutions des stocks halieutiques notamment dans le cadre du changement climatique,
- la **sélectivité des pratiques** vis-à-vis des espèces pêchées et la préservation du milieu marin et des ressources ;
- l'**adaptabilité de la filière au changement climatique** (diversification des activités, promotion, exploitation et valorisation de nouvelles espèces) ;
- la **qualité trophique et sanitaire** des eaux et la performance et la pérennité des dispositifs de suivi associés (milieu, coquillages) ;
- **l'accès aux espaces** (zones de pêche, ports, infrastructures terrestres).

Aquacultures⁶

- **l'inscription des aquacultures dans un cadre durable** face aux aléas sanitaires et épidémiologiques ;
- la **diversification** des productions aquacoles ;
- le maintien d'un accès à des **zones de production et d'expérimentation** sur le littoral, le rétro-littoral et le large pour cette activité fragilisée par les pollutions et les conflits d'usages ;
- la **qualité trophique et sanitaire** des eaux et la performance et la pérennité des dispositifs de suivi associés (milieu, coquillages) ;
- la **pérennisation des exploitations** sur la façade (création, transmission, accès au foncier terrestre et au littoral (DPM naturel), ...).

Pêche maritime de loisir (embarquée et à pied)

- la **gestion durable** en lien avec les pêcheurs professionnels;
- **l'accès partagé au littoral et à la ressource**, et notamment la promotion d'approches concertées avec la pêche professionnelle ;
- la **responsabilisation** des pêcheurs de loisir vis-à-vis de la préservation du milieu marin et des ressources;
- la **connaissance et la promotion des retombées socio-économiques** associées à ce secteur.

Extraction de granulats marins

⁵ Source monographie de la DIRM NAMO

⁶ désigne toutes les activités de production animale ou végétale en milieu aquatique. Elles concernent notamment les productions de poissons (pisciculture), de coquillages (conchyliculture), de crustacés (astaciculture et pénéculture), de coraux (coraliculture) ou encore d'algues (algoculture).

- L'objectivation des besoins de granulats marins (établie dans le cadre des schémas régionaux des carrières et du document d'orientation pour une gestion durable des granulats marins, en cohérence avec la stratégie nationale de transition vers l'économie circulaire) et la définition d'une capacité de production acceptable au niveau de la façade (par le DSF) ;
- la stabilité juridique et fiscale.

Défense

- les zones nécessaires et suffisantes à la conduite opérationnelle, l'entraînement des forces armées et notamment de la marine nationale ;
- l'industrie navale de défense qui contribue au dynamisme de filières technologiques à hautes valeurs ajoutées, dont une part importante de la production est exportée ;
- le maintien des emplois.



1-2 Les écosystèmes marins et littoraux

Synthèse de la description des écosystèmes marins et des pressions et impacts, ainsi que des enjeux écologiques

Situation de l'existant en façade NAMO

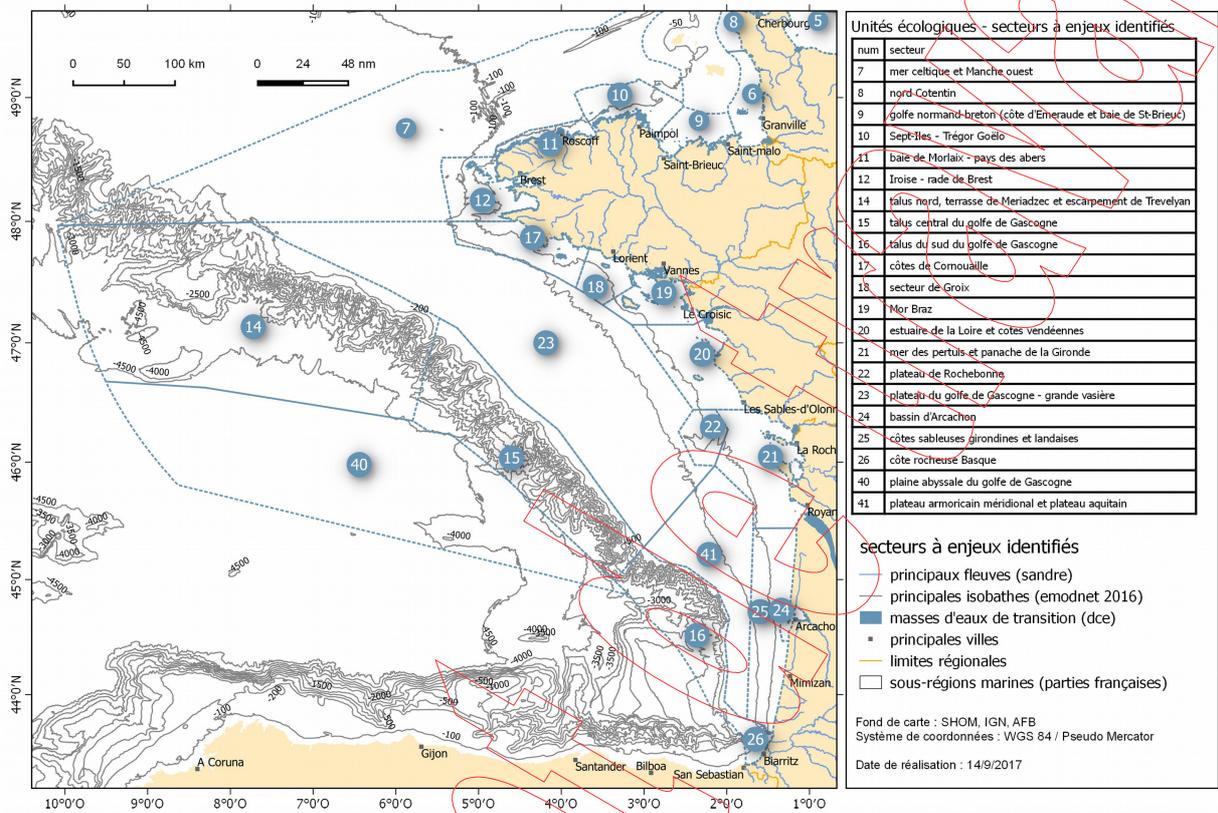
- En limite d'aires de répartition d'espèces floristiques, faunistiques, marines et terrestres, septentrionales et méridionales.
- Des caractéristiques hydrodynamiques et géomorphologiques favorisant une grande diversité d'écosystèmes et de paysages côtiers.
- 54 % de l'ensemble des habitats côtiers d'intérêt communautaire recensés sur les côtes métropolitaines
- Des espèces végétales protégées au niveau national présentes sur 1/3 des communes littorales
- 68 % des eaux côtières et 57 % des estuaires sont en bon état écologique au regard des critères de la DCE
- 10 grands ensembles à enjeux environnementaux représentatifs dans la bande côtière
- 6 zones à enjeux représentatifs au large
- Présence de nombreux organismes de recherche dans chacune des composantes de la biodiversité littorale et marine.

Les enjeux écologiques de la façade NAMO sont des éléments des écosystèmes marins ou de leur fonctionnement dont le bon état doit être rétabli ou maintenu. En l'état des connaissances actuelles, ces enjeux sont considérés comme prioritaires au regard de leur représentativité à l'échelle de la façade, de leur sensibilité et de leur fonctionnalité.

- Les conditions hydrographiques, les habitats pélagiques et les réseaux trophiques qui regroupent les structures hydrologiques particulières, les zones d'interface terre-mer et les panaches fluviaux, ainsi que les producteurs primaires, secondaires, et les espèces fourrages ;
- Les habitats benthiques et les structures géomorphologiques tels que les habitats biogéniques, les habitats profonds, les habitats rocheux, les habitats sédimentaires, les structures géomorphologiques particulières ;
- Les zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines⁷ benthiques, halieutiques et oiseaux.
- Les espèces très mobiles telles que les grands cétacés plongeurs, les baleines à fanons, les petits cétacés à dents, les tortues marines, les populations de poissons exploitées soumises à la politique commune des pêches, les espèces prioritaires d'élasmobranches, les espèces prioritaires d'oiseaux marins, les thonidés et espadons, les espèces fourrages, ainsi que les espèces de fond.
- La qualité des eaux continentales, de transition, côtières et territoriales ainsi que la disponibilité en eau douce pour le bon état du milieu marin (notamment dans le golfe Normand-Breton, en baie de Morlaix et pays des abers, en mer d'Iroise, entre Quiberon et le Croisic, sur l'estuaire de la Loire et les côtes vendéennes et la baie de l'Aiguillon).
- L'acquisition et le partage d'un socle commun de connaissances sur le milieu marin et les pressions exercées par les activités et les usages, spécialement au sein de la bande côtière.

⁷ comme les frayères, les nurseries, les secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins, les populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités, les populations localement importantes d'élasmobranches ; les sites de nidification de limicoles et leurs zones d'alimentation, les colonies d'oiseaux marins et leurs zones d'alimentation, les sites d'hivernage pour les oiseaux d'eau, les zones de densité maximale et les zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période inter-nuptiale ; le domaine vital des groupes sédentaires de grands dauphins, les colonies de phoques et leurs zones d'alimentation ainsi que les zones de densité maximale de marsouin commun.

Au sein de la façade NAMO, 16 grands espaces à enjeux environnementaux se distinguent. Certains enjeux liés aux espèces très mobiles sont transversaux et concernent toute la façade ou seulement une partie.



1-3 Les sites, paysages et le patrimoine culturel

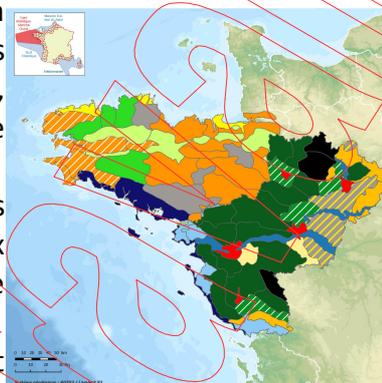
La situation de l'existant en façade NAMO

L'alternance de roches dures et tendres sur le littoral de la façade NAMO favorise la diversité des paysages côtiers, avec des côtes basses (plages, dunes, cordons de sable et de galets, marais littoraux), des côtes rocheuses, des falaises, entaillées de profonds estuaires, abers et rias, golfes.

Ce paysage littoral est également structuré par des archipels plus ou moins importants, par de grandes îles et des plateaux rocheux affleurants qui leur sont associés, témoins visibles de l'échine rocheuse sous-marine entre Rochebonne et les Glénan.

Outre ces caractéristiques naturelles, le paysage a également été façonné par les activités humaines, telles que la pêche, les cultures marines, l'agriculture littorale et la saliculture, le transport maritime et le nautisme, dans des conditions de navigation souvent difficiles (forts marnages et courants, plateaux rocheux affleurants, nombreux archipels côtiers et au large).

Ces activités sont aussi à l'origine d'un remarquable patrimoine culturel, bâti ou non. Au sein de la façade NAMO, les paysages sont identifiés dans la carte suivante.



Les principaux enjeux sont :

- la qualité paysagère et le capital patrimonial des espaces marins, sous-marins et littoraux qui fondent l'identité et l'attractivité des territoires de la façade NAMO ;
- les sites et les paysages emblématiques des territoires de la façade ;
- la sensibilisation aux enjeux maritimes et littoraux, comme composante de la culture commune aux habitants de la façade.

1-4 Les risques

Risques identifiés pour la sécurité des personnes et des biens, et dispositions pour leur gestion au niveau de la façade

Situation de l'existant de la façade NAMO



- Un important linéaire côtier avec des types de côtes très diversifiés (rochers, sable, dunes et marais) et parfois vulnérables face aux aléas érosion du trait de côtes, submersion marine, tempête et inondations particulièrement présents sur la façade (zones basses localement poldérisées, zones meubles) : **2 700 km de côtes** soit 40 % du linéaire côtier métropolitain, 24 % du linéaire de côtes en érosion, 7 % en accrétion
- Une urbanisation littorale importante, attractivité de la façade conduisant à une artificialisation du rivage et des sols sur la bande côtière et en rétro-littoral : 13 % du littoral artificialisé par des ouvrages ou aménagements
- Des risques industriels majeurs, réels et diversifiés concentrés sur quelques espaces côtiers : activité d'établissements industriels dangereux classés SEVESO, transport maritime et terrestre de matières dangereuses, stockage et manutention des matières dans les ports, activités de la marine nationale dans le domaine du nucléaire (propulsion, armement), localement, rupture de barrages.

Les enjeux identifiés sont :

- une connaissance partagée des aléas et de leurs incertitudes, des enjeux associés aux territoires concernés ;
- la culture du risque chez les élus et les populations littorales permanentes et saisonnières dans un contexte de changement climatique, associant un meilleur retour d'expériences sur les événements vécus.
- la maîtrise et la gestion des urbanisations existantes et futures des territoires à distinguer selon la nature des espaces exposés (littoral et rétro-littoral), leur résilience et les temporalités (durées des mandats électifs, de vie des constructions et des cycles climatiques...) ;
- la sécurité des populations et des biens dans les zones soumises aux risques littoraux (zones basses et en érosion, littoral bigouden, littoral de Loire-Atlantique et de Vendée..) et plus ponctuellement aux risques technologiques (zones industrielles et portuaires de Saint-Malo, Brest, Lorient, Saint-Nazaire, Nantes, les Sables d'Olonne...)
- la sécurité et la sûreté maritimes dans un contexte de construction de navires de plus en plus grands et plus nombreux et d'un espace marin davantage investi par des pratiquants inexpérimentés de loisir et de plaisance et de nouvelles activités (EMR...)
- la qualité sanitaire des eaux de baignade, des produits de la mer consommés (sous l'angle microbiologique et toxique) ;
- la gestion des risques sanitaires liés aux échouages de certaines macro-algues et déchets.

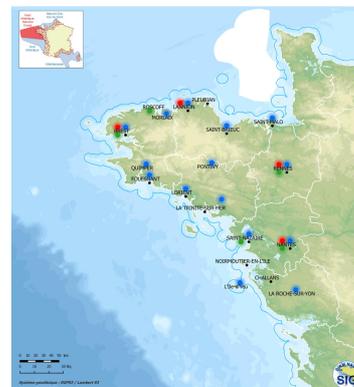
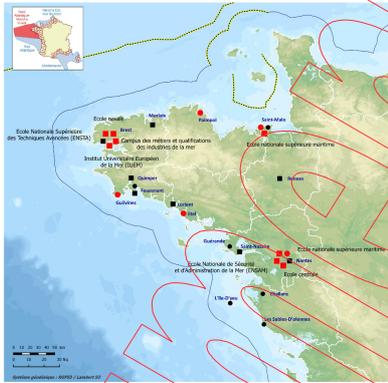
Au sein de la façade NAMO, les enjeux en matière de risque se concentrent sur les zones en érosion et sur les zones basses soumises aux risques de submersion hébergeant des sites SEVESO.

1-5 La connaissance, la recherche, l'innovation et la formation

Structuration du secteur de la connaissance, de la recherche, de l'innovation et de la formation au niveau de la façade

La situation de l'existant en façade NAMO

- densité exceptionnelle de compétences maritimes publiques et privées (Ifremer, SHOM, Agence française de la biodiversité, CEDRE, Cerema, Universités...). Nombreux outils mobilisables par les acteurs de la façade : navires océanographiques, submersibles, observatoires automatisés (bouées, flotteurs), satellites, réseaux, un pôle de calcul intensif de l'Ifremer, laboratoires, stations d'essais et dispositifs aéroportés ;
- de multiples actions de sensibilisation pour tous les publics qui s'appuient sur le riche patrimoine maritime de la façade, les espaces naturels et les musées ;
- des équipes de recherche en pointe sur certaines thématiques en particulier les milieux et ressources, les télécommunications, les mathématiques et la recherche médicale ;
- 10 pôles de compétitivité dont le pôle mer Bretagne Atlantique et Valoria, deux instituts de recherche technologique, des clusters spécialisés et des centres d'expertise technique et de transfert ;
- Progression de l'effort de recherche : Des universités très actives dans la recherche marine et l'innovation, des moyens techniques (plate-forme de recherche, bassin d'essais...) ;
- Formation du CAP à Bac + 8 avec des équipements pédagogiques adaptés en particulier au sein des lycées maritimes, des écoles pour la formation supérieure des navigants de la marine marchande ou marine nationale comme l'école nationale supérieure maritime, l'école navale, l'école centrale de Nantes et des formations d'ingénieurs spécialisés dans les industries maritimes.



Les enjeux identifiés sont :

- la « maritimisation » des enseignements initiaux et continus, généraux et spécialisés sur le milieu marin, le littoral et sur les activités ;
- la formation et la qualification adaptées des personnes aux métiers en mer (scientifiques, EMR, biotechnologies, aquacultures, pêches professionnelles) ;
- l'acquisition de connaissances (y compris locales) et la recherche sur le milieu marin (ressources, fonctionnement des milieux marins sur l'ensemble de la ZEE), les activités et leurs interactions afin de faciliter l'évaluation des impacts des projets ;
- la diffusion de la connaissance auprès des élus, du public (vulgarisation y compris les jeunes) et des réseaux scientifiques internationaux (publications) sur le milieu marin et le littoral ;

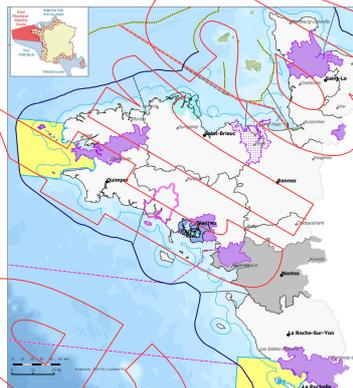
- le maintien d'une capacité d'innovation maritime (universités, instituts, entreprises, cluster, pôle mer Bretagne Atlantique, ...).

1-6 Les initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral

État des lieux des documents stratégiques existants ou en préparation aux échelles régionales, départementales ou locales

Tableau récapitulatif chapitre 5 « synthèse » document fiches synthèses état de l'existant (à trouver sous forme de figure ou sous format autre que pdf pour pouvoir l'insérer)

Synthèse à réaliser à partir de la fiche



1-7 Interactions entre activités et entre activités et environnement

Compréhension et représentation spatiale des interactions entre activités et entre activités et environnement

Interactions entre les activités

Faire paragraphe d'introduction générale (voir ce que l'on peut extraire de l'étude CEREMA)

La façade NAMO, ses eaux et son littoral sont l'objet de nombreuses attentions de la part d'acteurs très différents : opérateurs économiques, élus, citoyens, scientifiques... L'attractivité croissante depuis plusieurs décennies des espaces littoraux, et commune à l'ensemble des territoires littoraux métropolitains, crée des tensions sur les espaces terrestres et maritimes. De nombreux usagers doivent partager un même espace (énergies marines renouvelables (EMR), tourisme, plaisance, aquacultures, extraction de granulats marins).

Elles sont synthétisées dans le tableau joint en annexe XX

Énergies marines renouvelables

La mise en œuvre des EMR et leur raccordement terrestre nécessitent l'utilisation d'un espace sur lequel de nombreux acteurs sont déjà présents et pourrait entraîner des restrictions d'usages. Ce point peut être un frein au développement de ces technologies. Les différentes concertations menées au sein de la façade font apparaître aujourd'hui des difficultés d'acceptabilité par les autres activités, notamment la pêche professionnelle, et des appréhensions des riverains et des usagers de la mer face à l'arrivée de nouveaux parcs EMR.

Les restrictions d'usages de la mer liées aux EMR peuvent être permanentes (à l'échelle de la durée d'exploitation) ou temporaires et limitées aux temps d'installation et de maintenance, sur l'ensemble de la zone ou sur des points plus précis (raccordement...) et adaptées au contexte de chaque site.

Une attention toute particulière portée sur les interactions et les risques de conflits sur l'utilisation de l'espace avec la pêche professionnelle. Ces interactions seront maximales pendant la phase de travaux. En phase d'exploitation, la pratique des arts traïnants pourrait être interdite dans le périmètre du parc. Les modalités de cohabitation des projets EMR avec les activités existantes sont étudiées au cas par cas dans le cadre des différentes instances de concertation (commission nautique locale) et donneront lieu à une décision du préfet maritime.

Certaines énergies, comme l'énergie éolienne, modifient le paysage ce qui peut également entraîner des conflits avec les riverains et une appréhension sur la pérennité de l'attractivité du littoral, atout pour le tourisme, secteur économique essentiel de la façade.

Toutefois, les interactions ne sont pas forcément sources de conflits. Des possibilités de reconversion ou de diversification pourraient être offertes aux pêcheurs par la présence de parcs en mer : armement des navires de maintenance, possibilité de développer le tourisme industriel, etc. À terme, des synergies entre les activités de pêche et d'élevages en mer pourraient être développées au sein des zones de production d'énergies marines..

La connaissance mutuelle des activités, la concertation et l'analyse transversale visent à permettre à l'ensemble des acteurs de la façade de comprendre les contraintes et les enjeux de tous et de favoriser ainsi la cohabitation des activités à enjeux pour la façade.

Proposition alternative DML 44 : Les énergies marines renouvelables font partie des activités nouvelles et innovantes qui doivent s'inscrire dans un paysage maritime ou coexistent déjà de multiples activités.

Par l'emprise globale occupée et les restrictions d'usage qui peuvent y être associées, les projets d'EMR doivent être construits en collaboration étroite avec les acteurs déjà présents, notamment les pêcheurs professionnels

La mise en place de nouvelles filières industrielles apporte aux territoires de nouvelles compétences associées à des formations spécialisées. Les EMR sont également un atout pour le confortement ou le développement d'un tourisme industriel attractif.

La connaissance mutuelle des activités, la concertation et l'analyse transversale visent à permettre à l'ensemble des acteurs de la façade de comprendre les contraintes et les enjeux de tous et de favoriser ainsi la cohabitation des activités à enjeux pour la façade.

Ports et trafic maritimes

Pour leur développement, les sites portuaires de la façade disposent d'importantes réserves foncières soumises à la pression urbaine, exercée sur les espaces proches de la mer et/ou jouxtant les métropoles (Brest, Nantes-St-Nazaire). La reconversion pour d'autres activités (installations touristiques, services pour la plaisance...) de certaines friches portuaires inutilisées, notamment par la pêche et le transport maritime, contribue également à la forte compétition qui s'exerce sur le foncier disponible autour des ports.

Les ports notamment d'estuaire doivent gérer des espaces naturels aux enjeux environnementaux plus ou moins forts. En particulier la question du maintien des accès maritimes par le dragage (et le clapage souvent associé) fait souvent l'objet de débats entre les usagers des chenaux, les autorités portuaires et les associations de protection de l'environnement.

Par ailleurs, le dispositif de séparation de trafic (DST) au large d'Ouessant permet d'éloigner les trafics dangereux de la côte. Dans la pratique, les conflits sont rares eu égard à la densité du trafic grâce à la surveillance permanente exercée et à l'utilisation obligatoire, par tous les navires fréquentant la zone, de moyens de navigation modernes et performants.

Industrie navale

L'extension des locaux industriels pour la construction navale et nautique est une condition indispensable pour le développement des chantiers de taille moyenne. Elle entre en compétition avec d'autres activités industrielles et projets de développement des espaces portuaires. Elle peut ainsi être confrontée à des difficultés d'accès à la mer. Cette tension foncière peut conduire les chantiers et les sous-traitants à délocaliser leurs activités vers d'autres sites.

Sous l'angle sociétal, les chantiers navals et plus largement les zones industrielles portuaires sont une source importante d'emplois. Fortement appropriés par la population (locale et touristique), ils peuvent contribuer à la construction d'une image positive valorisant les sites industriels, les ports et les villes. Saint-Nazaire, par exemple, au-delà de la visite des chantiers navals propose "une invitation aux voyages", avec son attraction touristique "Escal'Atlantique" qui retrace l'histoire des paquebots transocéaniques et l'âge d'or de la construction navale française.

La reconversion des friches industrialo-portuaires est aujourd'hui un défi pour les métropoles confrontées à la nécessité de construire la ville sur la ville (densification).

Nautisme et tourisme

Le développement du stockage à terre des navires individuels (ports à sec, stockage chez les propriétaires de navires) libèrent des places dans les ports. Toutefois, l'augmentation de la pratique des activités de loisirs tout au long de l'année génère des besoins supplémentaires d'espaces de stationnement et d'accès à l'eau et des conflits potentiels entre les différents usagers particuliers et professionnels.

Dans les zones de pêche côtière et de conchyliculture, les professionnels prioritaires, et les plaisanciers connaissent des situations de conflits. En mer, les conflits sont de fait assez peu nombreux et le plus souvent, les contentieux se règlent à l'amiable.

Dans les ports, les conflits sont davantage liés aux politiques d'aménagement et aux espaces dédiés à chaque activité.

Pour répondre aux besoins touristiques, une partie du foncier littoral est consacrée à la construction d'hébergements, d'équipements touristiques et de résidences secondaires. Plusieurs acteurs sont donc en concurrence pour le foncier qui devient inaccessible aux activités des secteurs primaires et secondaires et aux salariés des communes littorales.

Des conflits d'usages sont également possibles entre les activités professionnelles et celles de loisirs qui entrent en concurrence en particulier l'été pour l'espace (pêche professionnelle/sports nautiques, conchyliculture et pêche à pied) ou les ressources (pêche professionnelle/ pêche de loisir).

La synergie avec l'ensemble des acteurs de la mer doit donc être favorisée ainsi que l'éducation à la mer et au développement durable.

Pêche maritime professionnelle

Des conflits entre activités de pêche, au regard des métiers pratiqués, des espèces pêchées ou des zones d'activités, se posent aujourd'hui à l'échelle de la façade et entre façades (ex : accès des sennes danoises ligériennes aux eaux territoriales picto-charentaises et aquitaines).

Du fait du développement des nouveaux usages précités, de l'augmentation des pressions et de la nécessaire protection du milieu naturel, la question du partage de l'espace est une question centrale commune à l'ensemble des activités et particulièrement sensible pour la pêche professionnelle qui est totalement dépendante du bon état écologique du milieu marin.

À terme, des synergies entre les activités de pêche et d'élevages en mer pourraient être développées au sein des zones de production d'énergies marines.

Aquacultures

L'aquaculture occupe des espaces à terre et en mer et nécessite la proximité immédiate de la mer ; elle se retrouve donc en compétition sur l'espace avec l'ensemble des activités du littoral. Le maintien de la conchyliculture et son développement sont fortement concurrencés par la pression immobilière, la plaisance, le tourisme et les autres activités maritimes.

L'accès au domaine public maritime est donc une des conditions indispensables au maintien et au développement des activités aquacoles au sein de la façade NAMO. On peut noter une concurrence spécifique avec l'activité de pêche à pied professionnelle et de loisirs sur ces espaces communs.

Le développement des aquacultures est fortement dépendant de l'acceptabilité des projets par les riverains permanents et saisonniers.

À terme, des synergies entre les activités de pêche et d'élevages en mer pourraient être développées au sein des zones de production d'énergies marines.

Pêche maritime de loisir

Les conflits d'usage les plus nombreux se manifestent entre les pêcheurs professionnels et les amateurs de la pêche maritime de loisir. L'activité pêche maritime de loisir est cependant concernée par l'ensemble des interactions liées aux multiples usagers de la mer (pêcheurs à la ligne, navigation de loisirs...). De façon générale, il est interdit de pêcher à proximité des zones conchylocoles (par exemple en Bretagne à moins de 15 mètres du périmètre de concessions de cultures marines) ainsi qu'à l'intérieur des limites administratives des ports.

L'enjeu sur cette thématique est lié à la concertation et à l'information de l'ensemble des acteurs y compris sur les dangers éventuels de l'activité. Plusieurs associations de pêcheurs récréatifs et sportifs ont été créées sur la façade.

Extraction de granulats marins

L'extraction de granulats marins est en interaction avec de nombreuses activités aussi bien à terre qu'en mer, au niveau de l'utilisation de l'espace mais également des impacts de l'activité sur le milieu. En mer, les incompatibilités avec l'activité d'extraction sont différentes selon les phases de l'exploitation, au cours de l'extraction ou à la fin de la concession. La plus forte incompatibilité est celle avec les pêches (chalutage) lors des phases d'exploitations.

Le développement des extractions est fortement dépendant de la qualification des besoins en granulats marins et de l'acceptabilité des projets par les riverains, les associations de protection de l'environnement, les représentants des collectivités, et les pêcheurs professionnels.

Défense à compléter par la Prémar

Agriculture

L'agriculture peut générer des pressions qui vont altérer la qualité des eaux et du littoral, et ainsi entraîner des conflits d'usages avec d'autres activités littorales : en particulier, les activités récréatives littorales, le tourisme, l'économie résidentielle littorale, les activités conchylicoles, ou halieutiques. L'enjeu se situe donc essentiellement sur la coordination des acteurs agricoles avec les autres acteurs du littoral.

Des interactions positives peuvent également émerger avec le développement de produits agricoles valorisés dans les commerces locaux, ou en vente directe, ou encore avec l'entretien et la restauration de paysages typiques (haies bocagères, muret de pierres sèches) qui contribue à l'attrait touristique du littoral.

Interactions entre les activités et l'environnement

- Pressions générées par les différentes activités

Transport maritime (navigation) et Ports (y compris infrastructures de transport)	
contribution significative de l'activité	Introduction ou propagation d' espèces non indigènes Perte physique (due à une modification permanente du substrat ou de la morphologie des fonds marins ou à l'extraction de substrat)
	Perturbations physiques (temporaires ou réversibles) des fonds marins
contribution mineure de l'activité	Apports de nutriments - sources diffuses, sources ponctuelles, dépôts atmosphériques Apports de sons anthropiques (impulsionnels, continus) Modification des conditions hydrographiques

Travaux maritimes (y compris pose de câbles sous marins, récupération de terre sur la mer, défense du littoral et protection contre les inondations, structures en mer autres que celles utilisés pour l'exploitation du pétrole, gaz, énergie renouvelable et restructuration de la morphologie des fonds marins, y compris dragage et dépôts de matières*)	
contribution significative de l'activité	Perte physique (due à une modification permanente du substrat ou de la morphologie des fonds marins ou à l'extraction de substrat)
contribution mineure de l'activité	Apports de sons anthropiques (impulsionnels, continus) Introduction ou propagation d' espèces non indigènes Modification des conditions hydrographiques Perturbations physiques (temporaires ou réversibles) des fonds marins

Production d'électricité (énergie éolienne, houlomotrice et marémotrice), y compris les infrastructures* mais aussi Production d'énergie à partir de sources non renouvelables	
contribution potentielle en cas de développement de l'activité	Perte physique (due à une modification permanente du substrat ou de la morphologie des fonds marins ou à l'extraction de substrat) Perturbations physiques (temporaires ou réversibles) des fonds marins
contribution mineure de l'activité	Introduction ou propagation d' espèces non indigènes Modification des conditions hydrographiques

Artificialisation du littoral (comprend transport terrestre, usages urbains, traitement et élimination des déchets*)	
contribution mineure de l'activité	Apports de matières organiques - sources diffuses et sources ponctuelles Apports de nutriments - sources diffuses, sources ponctuelles, dépôts atmosphériques Modification des conditions hydrographiques Perte physique (due à une modification permanente du substrat ou de la morphologie des fonds marins ou à l'extraction de substrat)

Pêche de loisir	
contribution significative de l'activité	Introduction ou propagation d' espèces non indigènes Perturbations physiques (temporaires ou réversibles) des fonds marins
contribution mineure de l'activité	Prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/blessures infligées à de telles espèces, y compris les espèces ciblées et les espèces non ciblées (par la pêche commerciale et récréative et d'autres activités)

Pêche professionnelle y compris récolte des végétaux marins*	
contribution significative de l'activité	Introduction ou propagation d' espèces non indigènes Perte physique (due à une modification permanente du substrat ou de la morphologie des fonds marins ou à l'extraction de substrat)
contribution mineure de l'activité	Modification des conditions hydrographiques Perturbations physiques (temporaires ou réversibles) des fonds marins Prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/blessures infligées à de telles espèces, y compris les espèces ciblées et les espèces non ciblées (par la pêche commerciale et récréative et d'autres activités)

Extraction de pétrole et de gaz, y compris les infrastructures*	
contribution potentielle en cas de développement de l'activité	Perte physique (due à une modification permanente du substrat ou de la morphologie des fonds marins ou à l'extraction de substrat)
contribution mineure de l'activité	Apports de matières organiques - sources diffuses et sources ponctuelles Apports de nutriments - sources diffuses, sources ponctuelles, dépôts atmosphériques Apports de sons anthropiques (impulsionnels, continus)

Aquaculture marine, y compris les infrastructures*	
contribution significative de l'activité	Introduction ou propagation d' espèces non indigènes
contribution mineure de l'activité	Modification des conditions hydrographiques Perturbations physiques (temporaires ou réversibles) des fonds marins

Extraction de minéraux (roche, minerais métalliques, gravier, sable, coquilles)*	
contribution significative de l'activité	Perte physique (due à une modification permanente du substrat ou de la morphologie des fonds marins ou à l'extraction de substrat)
contribution mineure de l'activité	Modification des conditions hydrographiques Perturbations physiques (temporaires ou réversibles) des fonds marins

Agriculture (y compris extraction d'eau)	
contribution mineure de l'activité	Apports de matières organiques - sources diffuses et sources ponctuelles Apports de nutriments - sources diffuses, sources ponctuelles, dépôts atmosphériques

Industries et usages industriels	
contribution mineure de l'activité	Apports de matières organiques - sources diffuses et sources ponctuelles Apports de nutriments - sources diffuses, sources ponctuelles, dépôts atmosphériques Modification des conditions hydrographiques

Activités de tourisme et de loisirs (y compris activités balnéaires et fréquentation des plages, navigation de plaisance et sport nautique)	
contribution significative de l'activité	Introduction ou propagation d' espèces non indigènes
contribution mineure de l'activité	Modification des conditions hydrographiques Perturbations physiques (temporaires ou réversibles) des fonds marins

Surveillance, sécurité, contrôle public en mer (y compris activités de Défense au sens des opérations militaires)	
contribution significative de l'activité	Introduction ou propagation d' espèces non indigènes
contribution mineure de l'activité	Modification des conditions hydrographiques

Recherche et développement du secteur public (y compris formation maritime et étude et activités éducatives)	
contribution mineure de l'activité	Apports de sons anthropiques (impulsionnels, continus)
	Introduction ou propagation d' espèces non indigènes
	Modification des conditions hydrographiques
	Prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/blessures infligées à de telles espèces, y compris les espèces ciblées et les espèces non ciblées (par la pêche commerciale et récréative et d'autres activités)

Transport aérien	
contribution mineure de l'activité	Apports de matières organiques - sources diffuses et sources ponctuelles
	Apports de nutriments - sources diffuses, sources ponctuelles, dépôts atmosphériques

Transformation des poissons et des mollusques et crustacés*	
contribution mineure de l'activité	Introduction ou propagation d' espèces non indigènes

- Dépendance au Bon État Écologique

Activités dépendantes du bon état écologique du milieu marin
Aquaculture marine
Mareyage
Navigation de plaisance et sports nautiques
Pêche professionnelle y compris récolte des végétaux marins*
Tourisme

La prise de conscience de plus en plus importante des impératifs de développement durable entraîne la mise en œuvre de politiques et de règlements visant à protéger le milieu marin. Ces politiques sont traduites notamment au travers de la politique commune de la pêche et la mise en œuvre de la DCSMM et de dispositifs de protection des milieux tels que les aires marines protégées.

Comme les pêches, les aquacultures sont totalement dépendantes du bon état écologique du milieu marin et plus particulièrement de la bonne qualité des eaux et de la gestion des bassins versants.

Chapitre 2 Vision pour la façade

2-1 Éléments d'analyse transversale, du sectoriel à l'intégré

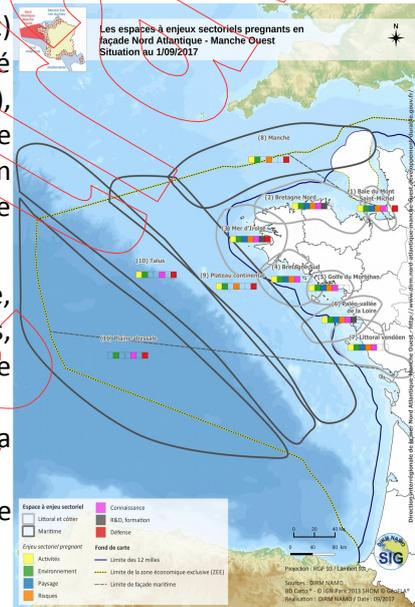
- Croisement des enjeux : carte de synthèse de l'état des lieux (au moins une carte pour les usages et une carte pour les écosystèmes) ; convergences et divergences ou conflits entre les enjeux thématiques ; zones sous tension ;
- Identification des territoires maritimes existants
- Enjeux à l'échelle de la façade (synthèse)

Les enjeux sectoriels

Les enjeux sectoriels de la façade (décrits dans le chapitre précédent) se concentrent principalement en mer territoriale autour de la qualité des eaux et du milieu marin, des énergies marines renouvelables (EMR), de la situation du Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire et de ses relations avec les autres ports de commerce, de la modernisation des filières traditionnelles de l'économie maritime (pêche, aquaculture et granulats marins).

En croisant les enjeux forts en matière d'environnement, de paysage, d'activités maritimes et littorales, de risques (naturels, technologiques, sécurité maritime), de formation, de recherche développement, de connaissance et de défense nationale, sont identifiés quatre espaces :

- **la mer territoriale** (jusqu'à au minimum 12 milles marins de la côte) de la baie du Mont-St-Michel à la mer des Pertuis,
- **le plateau continental**, de la Manche Ouest au golfe de Gascogne,
- **le talus continental**,
- **la plaine abyssale.**



Ces quatre espaces présentent des contours figurés en pointillé, s'étendant volontairement hors de la ZEE ou du périmètre administratif de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest, car les enjeux associés dépassent ces contours.

Une densification du nombre d'enjeux s'observe à l'approche des côtes qui va de pair avec une augmentation des interactions entre les milieux, les activités et les usages.

Ce constat d'une concentration des problématiques dans la mer territoriale est partagé par les acteurs.

L'appréhension et la gestion de cette superposition d'enjeux et de conflits d'usages potentiels, pose la question des échelles, des outils pertinents et des autorités et instances de concertation à leur associer.

Au niveau de la mer territoriale, des sous-ensembles permettant de préciser les enjeux maritimes en connexion avec les enjeux terrestres au niveau de la mer territoriale, ont été identifiés.

Les enjeux et les objectifs qui en découlent pour la façade trouveront leur(s) réponse(s) dans le plan d'action du document stratégique de façade. Ces actions seront pilotées dans le respect des compétences des parties prenantes : soit par l'État à l'échelle de la façade (environnement, EMR, granulats marins...) soit par l'État et/ou d'autres parties prenantes à des échelles infra-façades (économie, ports, infrastructures...).

L'État, étant le seul acteur légitime pour intervenir à toutes les échelles, demeure le garant de la cohérence des actions, des politiques, des projets, de la complémentarité et de la subsidiarité des solutions à mobiliser.

Sur la plaine abyssale, les enjeux prégnants retenus concernent l'environnement, la défense nationale, la connaissance et la recherche - développement.

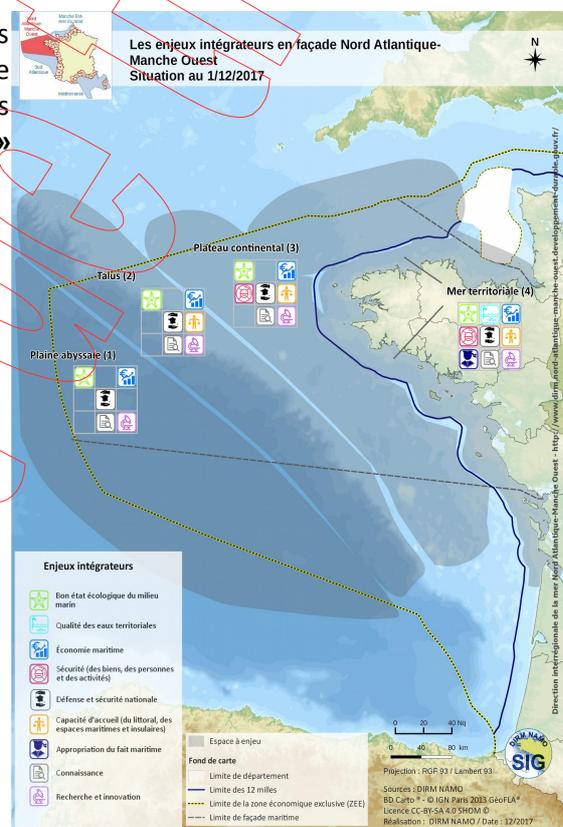
Sur le talus continental, s'ajoutent aux précédents enjeux cités, ceux liés à certaines activités (pêches maritimes professionnelles, transport, câbles de communication internationale).

Sur le plateau continental, s'ajoutent aux précédents enjeux cités, ceux relatifs aux risques (sécurité maritime liée à la densité du trafic en mer, pêches maritimes professionnelles et transports de marchandises et de passagers « trans-Manche » et internationaux).

Au niveau de la mer territoriale, la totalité des enjeux coexistent à des niveaux d'intensité variable selon les sous-ensembles : environnement, paysages, risques (naturels, technologiques, sûreté et sécurité maritimes), connaissance, recherche - développement, formation et défense.

Huit enjeux intégrateurs

En complément, au regard des défis mondiaux, des objectifs de long terme de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) et d'une analyse croisée des enjeux sectoriels précédemment identifiés, **huit enjeux dits « intégrateurs »** se distinguent pour la façade littorale.



 **Le bon état écologique du milieu marin et la qualité des eaux territoriales**, très impactés par l'état des eaux continentales, enjeux prégnants et solidaires en Nord Atlantique - Manche Ouest, car ils conditionnent dès à présent et pour les générations futures, les usages de la mer, du littoral et le développement des territoires. Cette reconquête doit s'appuyer sur la mise en place de politiques environnementales coordonnées. À cet effet, la préservation de la biodiversité, des zones humides rétro-littorales et des marais, la qualité et la quantité de l'eau aux exutoires, la lutte contre les pollutions maritimes ponctuelles sont un enjeu majeur pour la façade.

 **Une économie maritime performante, garante d'une utilisation durable des ressources marines et des espaces sans dégradation du milieu, sûre pour les populations et structurante pour les territoires.** Cet enjeu recouvre la qualité, la sécurité et la durabilité des pêches maritimes, des aquacultures et de leurs filières associées. Par ailleurs, pêches et aquacultures sont confrontées à un enjeu de renouvellement de

l'outil de production et des équipages, et de maintien des emprises en mer et sur le littoral. Il s'agit également d'assurer le développement des énergies marines renouvelables avec la constitution d'une filière industrielle contribuant aux objectifs de la transition énergétique et des filières d'excellence en matière de construction navale, de nautisme et de plaisance, la valorisation des bio-ressources (pharmacopée, alicaments, compléments nutritionnels) et de planifier l'extraction des granulats marins dans le temps et dans l'espace en fonction des besoins ; Il s'agit d'accompagner le développement des ports et des activités associées dans une logique de complémentarité, d'optimisation et de mise en réseau (feeder et desserte des hinterlands) et de maintien des accès portuaires. Le tourisme et la plaisance doivent également s'inscrire dans la transition écologique et énergétique.

 **La sécurité des biens, des personnes et des activités économiques situées dans les zones basses et/ou** soumises à érosion du trait de côte (cultures marines, tourisme, agriculture littorale, activités industrialo-portuaires). Les zones les plus basses seront directement touchées par l'élévation du niveau de la mer et le risque de submersion marine. Une gestion intégrée repose sur la recherche de la résilience⁸ des territoires à travers la cohérence entre les choix d'urbanisme et d'aménagement durable du territoire, les mesures de prévention des risques et les opérations d'aménagement et de relocalisation (stratégie d'adaptation des territoires).

 **Les activités de défense et de sécurité**, qui contribuent d'une part à la défense du territoire en profondeur depuis la haute mer vers le littoral mais aussi à l'action de l'État en mer. Cette double approche permet à la fois de garantir la protection des intérêts stratégiques, économiques et environnementaux, la continuité des flux d'approvisionnement par voie maritime mais aussi de faire respecter l'ensemble des réglementations en vigueur. Nécessitant des zones d'entraînement et d'opérations en mer, ces activités s'appuient sur un tissu industriel particulièrement développé sur la façade.

 **La capacité d'accueil du littoral, des espaces maritimes et insulaires et leur accès en faveur de la mixité des populations et de leurs activités.** L'attractivité de ces espaces se renforcera d'ici à 2030. Sur le littoral, il s'agit de trouver les moyens de corriger les déséquilibres socio-économiques tendanciels des territoires littoraux (tourisme, économie des seniors, résidences secondaires et services associés) par des actions en matière de politiques foncières, d'urbanisme et de mobilité. Ces actions doivent permettre de développer des activités primaires et secondaires, moins saisonnières dans les communes littorales, de limiter les impacts paysagers, d'assurer une meilleure mixité et une consommation raisonnée de l'espace en veillant à ne pas augmenter la vulnérabilité des territoires dans les zones soumises aux risques littoraux. Ces politiques devront également intégrer les nouvelles pratiques induites par l'économie de la fonctionnalité, notamment en matière de tourisme et d'habitat (nautisme et résidences secondaires). En mer, il s'agit, par une planification de l'espace maritime, de promouvoir la cohabitation des multiples usages dans le temps tout en maintenant l'accès aux ressources, en préservant le milieu marin, la sécurité maritime tout en développant l'économie bleue

 **L'appropriation du fait maritime par la société civile**, ambition portée par la stratégie nationale de la mer et du littoral, conditionne la mise en valeur de la mer dans toutes ses dimensions. Elle suppose une capacité durable de mobilisation et de fédération des énergies humaines, économiques et politiques. Elle nécessite un renforcement de la place faite à la mer, à ses enjeux, son fonctionnement et ses dangers auprès des citoyens, notamment des utilisateurs occasionnels et dans tous les enseignements, de la maternelle au supérieur, des formations « métiers » aux formations continues (y compris celles des enseignants)

 **La connaissance** pour notamment comprendre le lien entre les pressions exercées et les activités humaines (et leurs cumuls) et les impacts directs ou indirects sur les écosystèmes et la compréhension du système

⁸ capacité des territoires à revenir à un équilibre.

terre-mer dans un contexte de changement climatique. Cette connaissance doit être orientée sur les services rendus par la mer en particulier sur la zone côtière et littorale qui subit les pressions les plus fortes et abrite des habitats remarquables, sensibles aux effets conjugués des tendances de long terme et des événements météorologiques. La dynamique du trait de côte et l'érosion côtière sont également des enjeux de connaissance prioritaires en Nord Atlantique - Manche Ouest.



La recherche et l'innovation pour une valorisation internationale des expertises et des savoir-faire locaux, mobilisables à l'ère du numérique, dans les domaines de l'industrie, des matériaux, des énergies marines renouvelables, des biotechnologies, de la pêche, de l'aérospatiale, du nautisme et de la construction navale maritime et fluviale. Les régions Bretagne et Pays de la Loire présentent une densité exceptionnelle de compétences maritimes, renforcée par les initiatives des acteurs territoriaux et associatifs.

Ces enjeux intégrateurs constituent le socle de la vision proposée pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest à l'horizon 2030.

La vision proposée répond aux 3 questionnements et enjeux structurants :

- **Quelle façade, quel modèle de développement souhaitons-nous à 2030 ? Quel état du milieu marin et des masses d'eau ? Quelle économie maritime pour la façade ? Quelles priorités pour les activités et les usages ?**
- **Quels territoires maritimes et littoraux, quelles gestions et gouvernances ? Quel cadre de vie sur le littoral face au défi du changement climatique ?**
- **Quelle connaissance du système terre-mer ? Quelle appropriation des enjeux maritimes par la société ?**

2-2 Avenir souhaité pour la façade

Texte d'une demi-page maximum décrivant la vision. Il peut être complété de considérations générales sur ce qu'elle implique pour les enjeux de la façade et pour ses territoires maritimes et littoraux, et en quoi elle contribue aux objectifs de long terme de la SNML.

Quelle façade, quel modèle de développement souhaitons-nous à 2030 ? Quel état du milieu marin et des masses d'eau ? Quelle économie maritime pour la façade ? Quelles priorités pour les activités et les usages ?

En 2030, forts d'une culture maritime partagée, les femmes et les hommes de la façade Nord Atlantique -Manche Ouest sont parvenus à dépasser l'antagonisme économie/environnement en inventant un modèle de développement qui répond aux défis majeurs que représentent le changement climatique et les transitions écologique et énergétique sur les espaces maritimes, insulaires et littoraux.

Le bien-être et l'emploi sont reconnus comme objectifs premiers de la transition écologique dont l'atteinte est dépendante de l'environnement et de ses ressources, socle et catalyseur d'une économie bleue, dynamique, durable et créatrice de valeurs pour la société. Les acteurs de la façade préservent et valorisent la biodiversité ordinaire, les espèces, les habitats et les territoires emblématiques et représentatifs, la fonctionnalité des milieux et un réseau de sites et de paysages marqueurs des identités bretonnes et ligériennes.

Le modèle retenu donne la priorité à l'utilisation et à la valorisation durables des ressources marines (énergétiques, halieutiques, aquacoles, minérales) sans obérer les activités touristiques, sportives et culturelles, dans une logique de coexistence voire de synergie, gérée dans le temps et dans l'espace. Il veille à ce que ces activités soient à des niveaux de pression compatibles avec le bon état écologique du milieu marin et la bonne qualité des eaux notamment sur la mer côtière et le rétro-littoral. Il repose sur une recherche-développement très ancrée territorialement, un savoir-faire et des investissements publics et privés, labellisés Bretagne-Pays de la Loire. Il est maintenu un réseau de ports diversifiés et complémentaires, doté d'une meilleure gestion écologique et énergétique de leurs activités au sein duquel le Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire est une référence. La filière construction/réparation navale maintient son niveau d'excellence.

Quels territoires maritimes et littoraux, quelles gestions et gouvernances ? Quel cadre de vie sur le littoral face au défi du changement climatique ?

Structurée par un réseau de territoires maritimes et littoraux dynamiques et complémentaires, la façade bénéficie des coopérations entre les filières traditionnelles et nouvelles, exploitant des ressources et une situation géographique privilégiée.

Face à la remontée du niveau marin, les zones basses et les côtes exposées à l'érosion de la façade sont au cœur d'une stratégie territoriale de résilience (à définir sociale, politique), impliquant fortement l'État et les collectivités, visant à mettre en sécurité les populations exposées et les activités associées. Les formes urbaines sont, légères et réversibles sur les zones exposées à la submersion et à l'érosion.

Toujours attractifs et propices aux activités comme aux loisirs, les territoires gèrent de façon équilibrée leur capacité d'accueil tout au long de l'année. L'État et les collectivités définissent et mettent en œuvre un aménagement du territoire, économe en espace et en énergie, préservant les paysages locaux. Une gestion foncière spécifique à la bande littorale permet la mise en place d'une mixité sociale et générationnelle, d'une agriculture de proximité, respectueuse des équilibres naturels et de la bonne qualité des eaux, le maintien et l'installation d'infrastructures et d'équipements nécessaires aux activités maritimes (aquacultures, pêches, tourisme, plaisance/nautisme, industries navales, biotechnologies...).

Quelle connaissance du système terre-mer ? Quelle appropriation des enjeux maritimes par la société ?

En 2030, les structures terrestres et maritimes coordonnent leurs politiques. Les liens forts entre terre et mer, tant au sens physique qu'au sens social et économique, sont systématiquement pris en considération. L'importante origine terrestre des pollutions marines est systématiquement et efficacement prise en compte par les structures terrestres pour la réduire, voire la supprimer.

Véritables laboratoires d'innovation pour la transition écologique et énergétique en façade, les îles du Ponant sont des vitrines de la réussite Nord Atlantique-Manche Ouest.

La transition numérique participe à la connaissance et à la surveillance fine des écosystèmes, des espèces et des ressources marines de la zone économique exclusive et des activités humaines qui en dépendent. La communauté scientifique Nord Atlantique -Manche Ouest est très active et influente dans les réseaux nationaux, européens et mondiaux liés à la mer et au littoral. Ces connaissances, mises à la portée du grand public et des acteurs de la mer, contribuent aux choix éclairés et construits au sein d'instances de gouvernance coordonnées et dédiées à la gestion de la mer et du littoral. La sécurité et la sûreté maritime sont renforcées par des systèmes automatisés et connectés.

En 2030, la façade Nord Atlantique -Manche Ouest est ouverte sur le monde et forte de ses partenariats inter-régionaux et internationaux. L'État et les collectivités territoriales poursuivent leurs investissements dans la formation initiale et continue, la recherche et l'innovation, pour faire de la mer un espace au service de l'épanouissement et du bien-être des populations.

Partie 2 : Objectifs stratégiques et planification des espaces maritimes

Chapitre 1 : Objectifs stratégiques environnementaux et socio-économiques

La situation de l'existant de la façade NAMO a permis de faire émerger des enjeux aussi bien écologiques que thématiques, intéressant l'ensemble des filières maritimes.

Sur cette base, la vision à l'horizon 2030 identifie de grandes orientations stratégiques à long terme pour l'avenir de la façade, structurées autour de 4 piliers conformément aux objectifs de long terme de la stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML) :

- la reconquête du bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif ;
- le développement d'une économie bleue durable ;
- la transition écologique pour la mer et le littoral ;
- le rayonnement de la France.

Afin de concrétiser cette vision à 2030, des objectifs stratégiques et particuliers ont été fixés à 6 ans, l'échelle de temps du DSF. Ils visent à préserver l'environnement marin et littoral et à donner une impulsion à l'économie maritime.

Objectifs stratégiques environnementaux *(sur la base de la V3 transmise par la DEB)*.

15 objectifs stratégiques environnementaux ont été définis. Ils sont précisés par des 60 objectifs particuliers, accompagnés d'indicateurs et de cibles permettant leur évaluation, suivi et rapportage auprès des instances nationale et européenne.

Descripteurs	Enjeux ciblés	Objectifs stratégiques environnementaux
D1 <i>La diversité biologique est conservée. La qualité des habitats et leur nombre, ainsi que la distribution et l'abondance des espèces sont adaptées aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques existantes</i>	Habitats benthiques (HB)	1. Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, notamment les habitats particuliers
	Habitats benthiques et pélagiques	2. Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers
	Mammifères marins et tortues (MT)	3. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues
	Oiseaux marins (OM)	4. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger
	Poissons (PC)	5. Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance

<p>D2 Les espèces non indigènes introduites par le biais des activités humaines sont à des niveaux qui ne perturbent pas les écosystèmes</p>	Espèces non indigènes (ENI)	6. Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines
<p>D3 Les populations de tous les poissons crustacés exploités à des fins commerciales se situent dans les limites de sécurité biologique, en présentant une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne de la bonne santé du stock</p>	Espèces commerciales	7. Favoriser une exploitation des stocks de poissons, mollusques et crustacés au niveau du rendement maximum durable
<p>D4 Tous les éléments constituant les réseaux trophiques marins, dans la mesure où ils sont connus, sont présents en abondance et diversité normales et à des niveaux pouvant garantir l'abondance des espèces à long terme et le maintien complet de leurs capacités reproductives.</p>	Réseaux trophiques	8. Favoriser le maintien dans le milieu des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs
<p>D5 L'eutrophisation d'origine humaine, en particulier pour ce qui est de ses effets néfastes, tels que l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes, la prolifération d'algues toxiques et la désoxygénation des eaux de fond, est réduite au minimum</p>	Eutrophisation	9. Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin
<p>D6 le niveau d'intégrité des fonds marins garantit que la structure et les fonctions des écosystèmes sont préservées et que les écosystèmes benthiques, en particulier, ne sont pas perturbés</p>	Intégrité des fonds marins	10. Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales
<p>D7 Une modification permanente des conditions hydrographiques ne nuit pas aux écosystèmes marins</p>	Conditions hydrographiques	11. Limiter les modifications des conditions hydrographiques par les activités humaines qui soient défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème
<p>D8 Le niveau de concentration des contaminants ne provoque pas d'effets dus à la pollution</p>	Contaminants	12. Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels
<p>D9 Les quantités de contaminants présents dans les poissons et autres fruits de mer destinés à la consommation humaine ne dépassent pas les seuils fixés par la législation de l'Union européenne ou les autres normes applicables</p>	Contaminants aspects sanitaires	13. Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade
<p>D10 Les propriétés et les quantités de déchets marins ne provoquent pas de dommages au milieu côtier et marin</p>	Déchets	14. Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime
<p>D11 L'introduction d'énergie, y compris de</p>	Bruit	15. Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactants pour les mammifères

sources sonores sous-marines
s'effectue à des niveaux qui ne
nuisent pas au milieu marin

marins

Annexes n° XX et n° XX

Tableau des objectifs stratégiques environnementaux et indicateurs associés

Fiches descriptives des objectifs stratégiques

Objectifs stratégiques socio-économiques

15 objectifs socio-économiques sont répartis selon 3 des 4 objectifs de long terme de la stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML) :

- le développement d'une économie bleue durable ;
- la transition écologique pour la mer et le littoral ;
- le rayonnement de la France.

Ils sont précisés par **XX** objectifs particuliers, accompagnés d'indicateurs et de cibles permettant leur évaluation, suivi et rapportage auprès des instances nationale et européenne. Ces objectifs particuliers sont présentés en annexe **n° XX**

Objectifs de long terme de la SNML	Thèmes/filières	Objectifs stratégiques socio-économiques
Le développement d'une économie bleue durable	Recherche et innovation	1. Soutenir et promouvoir la recherche et l'innovation dans tous les domaines de l'économie maritime NAMO
	Formation/emplois/activité	2. Développer un vivier de main d'œuvre qualifiée et compétente au service de l'économie bleue NAMO
	Durabilité	3. Promouvoir et accompagner le développement de l'économie circulaire maritime
	Énergies marines renouvelables (EMR)	4. Développer les énergies marines renouvelables
	Ports	5. Accélérer la transition énergétique et écologique des ports de la façade
	Industries navale et nautique	6. Accompagner et valoriser les industries navales et nautiques durables
	Nautisme et tourisme	7. Encourager un nautisme et tourisme durables et accessibles à tous
	Pêches et aquacultures	8. Encourager des pêches et des aquacultures durables et résilientes

Objectifs de long terme de la SNML	Thèmes/filières	Objectifs stratégiques socio-économiques
	Extraction de granulats marins	9. Stabiliser l’approvisionnement en granulats marins
	Biotechnologies	10. Accélérer le développement des biotechnologies marines
La transition écologique pour la mer et le littoral	Risques	1. Connaître, prévenir et gérer de façon intégrée les risques maritimes et littoraux
	Attractivité	2. Promouvoir des territoires maritimes, insulaires et littoraux résilients et équilibrés
Le rayonnement de la France	Sensibilisation et responsabilisation du public et des acteurs	1. Faire comprendre et aimer la mer
	Connaissance et diffusion	2. Explorer la mer
	Rayonnement économique	3. Exporter nos savoir-faire maritimes

Annexes n° XX

Tableau des objectifs stratégiques socio-économiques et indicateurs associés

Chapitre 2 : Carte des vocations

Élaborée notamment à partir de la situation de l'existant, la carte des vocations de la façade NAMO permet d'identifier 11 espaces maritimes. Il s'agit de zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs stratégiques qui leur sont assignés par la stratégie de façade maritime et par d'autres processus (stratégies portées par les collectivités territoriales bretonnes et ligériennes, les filières, le SDAGE, le SRADDET...).

11 territoires ont ainsi été identifiés. Ils sont définis à la fois au regard de limites administratives, géographiques et en lien avec la présence d'enjeux et d'objectifs homogènes :

- 4 secteurs situés au niveau de la plaine abyssale, du talus continental et du plateau continental ;
- 7 secteurs repartis en mer territoriale.

Chaque secteur fait l'objet d'une vocation particulière qui exprime une projection dans l'avenir fondée sur une volonté d'évolution relative à une ou plusieurs activités et/ou à la qualité du milieu marin et des eaux territoriales.

Dans un principe de complémentarité et de subsidiarité, la carte des vocations intègre les vocations établies par des planifications existantes telles que les parcs naturels marins et les schémas de mise en valeur de la mer.

Selon les secteurs, la priorité est donnée à une ou plusieurs activités ou exigence environnementale en cohabitation avec d'autres activités. Il s'agit donc de ne pas exclure mais d'encourager la cohabitation des usages au service des objectifs stratégiques identifiés tout en permettant en cas de litige de statuer sur les priorités au sein du secteur.

Un usage non cité dans un secteur peut s'implanter ou exister préalablement à la carte des vocations mais il ne pourra se prévaloir d'une priorité stratégique telle que définie dans le présent document.

SECTEUR 1 : PLAINE ABYSSALE

Peu d'activités s'exercent dans ce secteur hormis le transport maritime et les câbles sous-marins. Toutefois, des enjeux écologiques sont identifiés notamment pour les oiseaux, les poissons, les cétacés et les delphinidés. Ce secteur méconnu offre également des zones de nurseries privilégiées (maquereau, merlu et chinchard).

Vocation : Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines par une exploitation durable conditionnée à une meilleure connaissance de la zone.

Ce secteur est partagé avec la façade Sud Atlantique (SA).

SECTEUR 2 : TALUS CONTINENTAL

Le secteur abrite de nombreux canyons sous-marins à l'origine d'habitats variés (notamment récifs de coraux froids) qui sont le refuge de nombreuses espèces de poissons, de cétacés et de delphinidés. Les activités de pêche y sont développées sur le bord supérieur.

Vocation : Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et des espèces à forts enjeux écologiques.

Ce secteur est partagé avec la façade Sud Atlantique (SA).

SECTEUR 3 : PLATEAU CONTINENTAL

Le secteur est marqué principalement par les activités de pêche professionnelle et de navigation. Le développement de nouvelles activités (énergies marines renouvelables, extraction de granulats marins) devra prendre en compte les zones à forts enjeux écologiques (grande vase, plateau de Rochebonne, ...).

Vocation : Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation prioritairement avec le transport maritime, le développement des énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.

Ce secteur est partagé avec la façade Sud Atlantique (SA).

SECTEUR 4 : MANCHE OCCIDENTALE

Le secteur est marqué par un trafic trans-Manche et intercontinental très dense à fort enjeu de sécurité maritime et par des activités de pêche professionnelle très présentes. L'éventuel développement de nouvelles activités (EMR) devra prendre en compte les enjeux de sécurité maritime, halieutiques et les enjeux écologiques du secteur (dunes hydrauliques, zones d'alimentation pour la mégafaune, zones de ponte pour espèces commerciales, sole, bar,...).

Vocation : Priorité aux transports maritimes en cohabitation prioritairement avec les activités de pêche professionnelles durables et au développement des énergies marines renouvelables.

Ce secteur est partagé avec la façade Manche mer du Nord (MEMN).

SECTEUR 5 LA MER TERRITORIALE

La mer territoriale est l'espace sur lequel se concentrent de nombreuses activités humaines et de nombreux enjeux écologiques. Ainsi la totalité des enjeux intégrateurs coexistent à des niveaux d'intensité variable selon les sous-ensembles : environnement, paysages, risques naturels littoraux, technologiques, sécurité et sûreté maritimes, connaissance du milieu marin, recherche et développement, formation.

Par ailleurs, en raison de leur situation d'interface terre-mer, ces espaces sont également le réceptacle de pollutions terrestres.

En réponse à ces enjeux, sur ces 7 zones s'applique une exigence de reconquête du bon état du milieu marin et de la qualité des eaux en prenant compte la dynamique hydrosédimentaire au bénéfice des services écosystémiques et de la cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales.

SECTEUR 5A : GOLFE BRETON ET BAIE DU MONT-ST-MICHEL

Le secteur est caractérisé par la présence de la baie du mont-St-Michel et de l'estuaire de la Rance. Zone très touristique, elle abrite des activités conchylicoles importantes et des pêches professionnelles et de loisir. Site d'importance pour les oiseaux, il abrite des habitats particuliers

(prés salés, vasières, récifs d'hermelles) dont la préservation doit être intégrée aux modalités de gestion.

Vocation : Priorité au patrimoine culturel, aux pêches et aquaculture durables, en cohabitation avec les activités touristiques.

Ce secteur est partagé avec la façade Manche est Mer du Nord (MeMN).

SECTEUR 5B : BRETAGNE NORD

Le secteur est caractérisé par une grande diversité des usages (pêches professionnelles et de loisir, aquacultures dont l'algoculture, extraction de granulats marins, EMR, plaisance et tourisme, transport maritime de passagers) et est un site d'importance pour les espèces marines (avifaune, poissons, petits cétacés) en raison notamment de la présence de nombreuses baies qui jalonnent le littoral.

Vocation : Priorité aux pêches et aux aquacultures durables, en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables. Cette zone inclut le schéma de mise en valeur du Trégor-Goëlo, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique.

SECTEUR 5C : PARC NATUREL MARIN D'IROISE

Le secteur est caractérisé par un hydrodynamisme très puissant dont le potentiel sera exploité pas la première ferme hydrolienne. Il abrite deux archipels importants (Molène-Ouessant et la chaussée de Sein) et héberge une grande variété d'activités. Le parc naturel marin a vocation à assurer un équilibre harmonieux entre la préservation du capital naturel (colonie de phoques gris) d'exception et des activités économiques pérennes (récolte de laminaires).

Vocation : Orientations de gestion définies dans l'article 6 du décret 2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du parc naturel marin d'Iroise.

SECTEUR 5D : RADE DE BREST

Le secteur est caractérisé par la présence de l'un des plus grandes rades du monde qui abrite une base navale, un port de commerce tourné vers les services (réparation, remorquage de haute mer, ...) et les énergies marines renouvelables, des activités développées de conchyliculture, de pêche et de plaisance et de loisirs nautiques. Son importance écologique réside notamment dans la présence d'un banc de maërl d'intérêt majeur.

Vocation : Priorité aux activités industrialo-portuaires et militaires en cohabitation prioritairement avec les pêches, les aquacultures durables, la plaisance, d'autres activités nautiques et le tourisme.

SECTEUR 5E : BRETAGNE SUD

Le secteur est caractérisé par la présence des plus importants ports de pêche de la façade, d'une conchyliculture structurante, de chantiers de réparation et de construction navale, et d'une activité nautique dense. Il présente un fort potentiel EMR à développer. C'est également une zone de grande importance halieutique (grande vasière) en raison notamment de la diversité des habitats présents.

Vocation : Priorité aux pêches et aux aquacultures durables en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables et les extractions de granulats marins, en prenant en compte la préservation du cordon dunaire. Cette zone inclut le schéma de mise en valeur du golfe du Morbihan lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique.

SECTEUR 5F : ESTUAIRE DE LA LOIRE

Le secteur est caractérisé par l'exutoire du plus grand fleuve de France et la présence du grand port maritime de Nantes-St-Nazaire, pôle industrialo-portuaire d'importance mondiale notamment pour la croisière et l'aérospatiale et les biotechnologies marines. Plusieurs sites d'extraction de granulats marins et un projet de parc éolien se trouvent dans ce secteur. Ces activités doivent être conjuguées avec la préservation d'un patrimoine naturel d'exception (vasières, marais rétro-littoraux, prés salés).

Vocation : Priorité aux activités industrialo-portuaires et au trafic maritime, en cohabitation prioritairement avec les pêches et les aquacultures durables, les énergies marines renouvelables, les extractions de granulats marins et le tourisme.

SECTEUR 5G : BAIE DE BOURGNEUF ET LITTORAL VENDEEN

Le secteur est caractérisé par une baie de grande importance pour les herbiers zostères, hermelles et laminaires. Elle tire son dynamisme économique d'un des fleurons de la construction nautique, du tourisme, des aquacultures et des pêches professionnelles et de loisir. Plusieurs sites d'extraction de granulats marins et un projet de parc éolien se trouvent dans ce secteur. Ce littoral très touristique abrite de nombreuses cités balnéaires.

Vocation : Priorité aux pêches et aquacultures durables et aux extractions de granulats marins, les énergies marines renouvelables, les extractions de granulats marins et le tourisme.

SECTEUR 5F : PARC NATUREL MARIN DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS

Le secteur se distingue par la présence de nombreuses activités : pêche, aquaculture, transport maritime, plaisance, tourisme dont la gestion doit intégrer la présence d'habitats particuliers (prés salés, vasières, ...) et d'espèces à enjeux (notamment les amphihalins).

Vocation : Orientations de gestion définies dans l'article 8 du décret 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Ce secteur est très largement partagé avec la façade Sud Atlantique (SA).

A chaque secteur est associée une fiche descriptive à laquelle est attachée deux cartes détaillées de la zone, permettant ainsi d'illustrer à une échelle plus locale les différents éléments de la planification maritime.

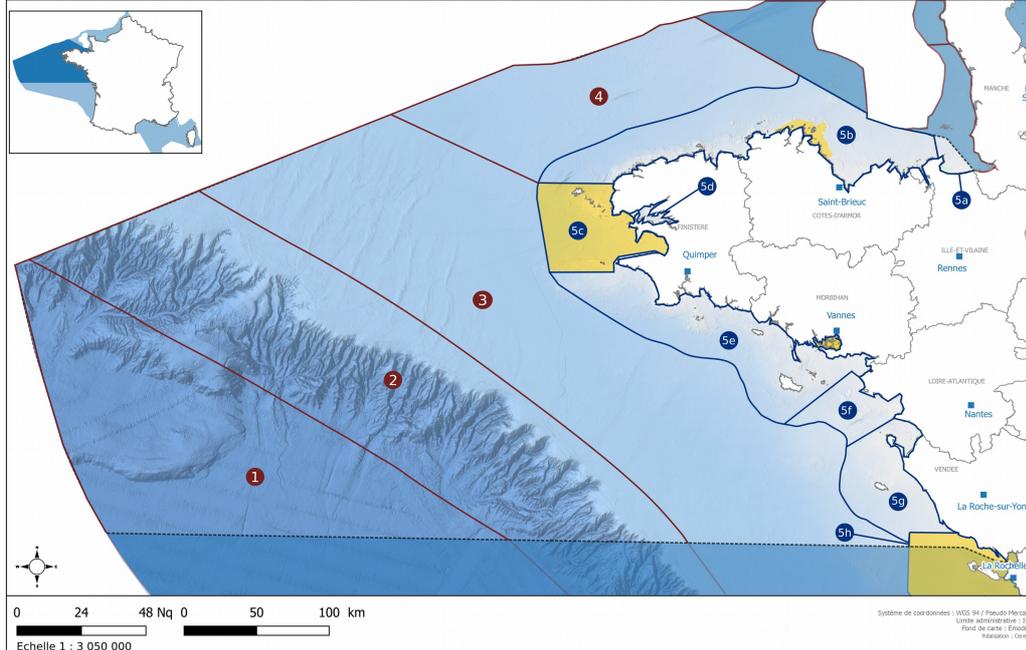
Figurent également dans la fiche : les activités présentes, les spécificités écologiques, les documents de planification nécessitant une compatibilité ou une prise en compte du DSF et les objectifs stratégiques associés.

Carte des vocations de la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest

Traduction spatiale des objectifs stratégiques de la stratégie maritime de façade

V7 - juin 2018

Les priorités en termes de vocation sont établies et applicables à l'échelle de chacun des 11 secteurs



Vocations définies dans le cadre d'une gouvernance spécifique (Parc naturel marin et Schéma de mise en valeur de la mer)

- 1 Plaine abyssale**
Utilisation et valorisation possibles du milieu et des ressources marines par une exploitation durable conditionnée à une meilleure connaissance de la zone.
- 2 Talus**
Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à forts enjeux écologiques.
- 3 Plateau continental**
Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation prioritairement avec le transport maritime, le développement des énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.
- 4 Manche occidentale**
Priorité au transport maritime en cohabitation prioritairement avec les activités de pêches professionnelles durables, le développement des énergies marines renouvelables.

Les 7 zones de la mer territoriale

Exigence de reconquête du bon état du milieu marin et de qualité des eaux en prenant en compte la dynamique hydrosédimentaire au bénéfice des services écosystémiques et de la cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales.

- 5a Golfe normand breton et baie du Mont Saint-Michel**
Priorité au patrimoine culturel, aux pêches et aquacultures durables, en cohabitation avec les activités touristiques.
- 5b Bretagne nord**
Priorité aux pêches et aux aquacultures durables, en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables.
Cette zone inclut le périmètre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Trégor - Goëlo, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique.
- 5c Parc naturel marin d'Iroise**
Orientations de gestion définies dans l'article 6 du décret 2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise.
- 5d Rade de Brest**
Priorité aux activités industrielles-portuaires et militaires en cohabitation prioritairement avec la pêche et l'aquaculture durables ainsi que la plaisance et autres activités nautiques et le tourisme.
- 5e Bretagne sud**
Priorité aux pêches et aux aquacultures durables en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables et l'extraction de granulats marins, en prenant en compte la préservation du cordon dunaire.
Cette zone inclut le périmètre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique.
- 5f Estuaire de la Loire**
Priorité aux activités industrielles-portuaires et au trafic maritime, en cohabitation prioritairement avec les pêches et les aquacultures durables, les énergies marines renouvelables, les zones d'extraction de granulats marins, la plaisance et le tourisme durables.
- 5g Baie de Bourgneuf et littoral vendéen**
Priorité aux pêches et aux aquacultures durables et à l'extraction de granulats marins, en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables, en prenant en compte la préservation du cordon dunaire.
- 5h Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis**
Orientations de gestion définies dans l'article 8 du décret 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Document